

Actes de la 14e Conférence nationale de Solidarité rurale



À L'AGENDA DES TERRITOIRES

ruptures
reconversion
prise en charge

www.solidarite-rurale.qc.ca
Pour information : (819) 293-6825



Commanditaire principal



Commanditaire associé



8, 9, 10 MARS 2006
HÔTEL DELTA, SHERBROOKE (QUÉBEC)

Actes de la
**14e Conférence nationale
de Solidarité rurale**

8,9 et 10 mars 2006
Hôtel Delta, Sherbrooke (Québec)

2006
Solidarité rurale du Québec (www.solidarite-rurale.qc.ca)
Les actes du colloque sont disponibles sur Internet à cette adresse : agora.qc.ca/solidariterurale

TABLE DES MATIÈRES

LE PROGRAMME DE LA CONFÉRENCE

Le mot de présentation du président	3
Le mot d'ouverture de la conférence	4

LES CONFÉRENCES

Bernard Cassen

Conférence d'ouverture

Comment la mondialisation néolibérale détruit les sociétés rurales	8
--	---

Nicola Crosta

Le nouveau paradigme de la ruralité :

Politiques publiques et gouvernance dans les pays de l'OCDE	15
---	----

Catia Zumpano

Projets intégrés territoriaux en Italie : bilan de l'expérience de Mezzogiorno	16
--	----

Michel Belzil et Serge Belley

Les pactes ruraux au Québec, cinq ans après	17
---	----

Robert Sauvé

Autonomie municipale et régionale	19
---	----

Vincent Lemieux

En quoi consiste une décentralisation démocratique ?	23
--	----

Gilles Paquet

Gouvernance : le scandale de la bonne volonté	26
---	----

LES ATELIERS :

Et si la mondialisation avait une fin...

Atelier 1 : Reconversion - En douceur ou en crise, les villages se transforment

Panélistes : Nicole Appleby, Gilles Pansera, André Dionne

Synthèse de l'atelier	31
---------------------------------	----

Atelier 2 : Nouvelle ruralité — Jeunes, retraités, du Québec ou d'ailleurs, les migrants choisissent le village

Panélistes : Christopher R. Bryant, Michèle Vatz Laaroussi, Thomas Martens.

Synthèse de l'atelier	36
---------------------------------	----

Atelier 3 : Occupation et aménagement

— Territoire zoné, le village peut-il encore se développer ?

Panélistes : Bernard Ouimet, Guy Debailleul, Clermont Dugas.

Synthèse de l'atelier	39
---------------------------------	----

Atelier 4 : Développement durable - Quand tout le village met la main à la pâte

Panélistes : Jean-Claude Côté et Vincent Gerardin, Gérald Domon, Jean Perras.

Synthèse de l'atelier	50
---------------------------------	----

Atelier 5 : Produits des terroirs - Du village à la planète

Robert Demoy, Claire Bolduc, Nadine Ballot, Dominique Vignola.

Synthèse de l'atelier	54
---------------------------------	----

Listes des conférenciers et panélistes	58
--	----

Annexes	62
-------------------	----

MOT DE PRÉSENTATION DU PRÉSIDENT

Cette année, la 14^e Conférence nationale de Solidarité rurale du Québec marquait le 15^e anniversaire de la Déclaration du monde rural, un moment que nous nous devons de célébrer, car il en a coulé de l'eau sous les ponts depuis la création de notre Coalition.

Sans penser que tout va pour le mieux dans le monde rural, SRQ peut être fière du travail accompli. Aussi, cette 14^e Conférence, qui se déroulait sous le thème *À l'agenda des territoires, ruptures, reconversion, prise en charge*, voulait amener les participants à regarder autrement ce qui se fait dans le monde rural. C'est le brassage d'idées qui permet de trouver les solutions. Et il semble bien que cette idée vous ait plu puisque vous avez été quelque 300 à participer à l'événement.

Quant à la soirée hommage intitulée «Ce soir, j'ai l'âme à la ruralité », ce moment nous a permis de nous rappeler l'intention des fondateurs et de jeter un regard sur l'avenir.

Si, au départ, notre intention était de vous inviter à jeter un regard nouveau sur notre monde rural et son avenir, il faut continuer. Et pour continuer de nourrir notre réflexion et d'enrichir les actions de ceux qui travaillent au développement des communautés, nous avons décidé de rendre disponible les textes et les présentations faites par les conférenciers invités.

Ce document n'est pas une étude, ni une recherche, il est simplement un compte rendu de tous ces présentateurs qui ont bien voulu partager leur point de vue et leur intérêt pour l'avenir du monde rural.

Bonne lecture,

Jacques Proulx

MOT D'OUVERTURE

Et si la mondialisation avait une fin...

**Le mot du président de Solidarité rurale du Québec,
Jacques Proulx**

Mme la ministre des Affaires municipales et des Régions,
Mesdames et messieurs les conférenciers,
Mesdames et messieurs,

Nous avons assisté hier à une importante conférence de la part de Bernard Cassen et je suis convaincu qu'elle saura nous rester en mémoire et nous inspirer encore longtemps.

Je vous l'ai dit hier soir, notre objectif à Solidarité rurale du Québec, lors de cette 14^e Conférence nationale, est de vous aider à renouveler votre regard. Par la présentation d'idées nouvelles et d'expériences concrètes, nous voulons inspirer des actions qui seront porteuses pour les villages du Québec. Nous l'avons souvent dit, nous ne sommes pas là pour faire les choses à votre place, mais bien pour vous informer, vous accompagner et vous offrir des outils de soutien dans vos démarches. Mais elles demeureront toujours VOS démarches, adaptées aux réalités et aux attentes des gens de chez vous.

Je pense que l'on peut se dire que la programmation de cette 14^e édition a plu, car vous avez été nombreux à vous inscrire et votre assiduité ce matin me prouve que l'intérêt y est. Ce sera maintenant au tour des conférenciers de nous impressionner par leurs connaissances et leur savoir-faire... Pour en connaître bon nombre, je ne suis pas inquiet du résultat au contraire.

Nous avons souhaité réunir des personnes défendant des points de vue différents en provenance d'ici et d'ailleurs, des spécialistes comme des praticiens. Et selon la logique, nous allons suivre une trajectoire, allant du plus lointain au plus proche, de la planète au village. Ceux qui me connaissent savent à quel point je suis allergique à la pensée unique. Alors, je vous le dis tout de suite, nous avons invité des gens de tendances variées. Car, nous croyons qu'il est utile de tenir des débats, d'être informés des diverses opinions qui circulent pour se faire sa propre idée en personnes libres et intelligentes que nous sommes.

Quand je dis, nous allons du plus lointain au village, je veux simplement illustrer que deux de nos conférenciers de ce matin nous arrivent d'Europe, M. Nicola Crosta de l'Organisation de coopération et de développement économique, l'OCDE, qui observe le monde et Mme Catia Zumpano d'Italie, plus précisément du Mezzogiorno, qui a une perspective plus circonscrite, mais puissamment ancrée dans la réalité du terroir italien. Je les salue tous les deux en étant convaincu ainsi que Michel Belzil et Serge Belley qui nous présenteront une évaluation de l'expérience québécoise des pactes ruraux. À eux quatre, ils nous brosseront un portrait actuel et diversifié de la ruralité d'ici et d'ailleurs.

À ce moment-ci, je tiens à prendre quelques minutes pour vous transmettre mon inquiétude en tant que président de Solidarité rurale du Québec. Plusieurs d'entre vous ici dans la salle savent à quel point 2005 n'a pas été facile pour nous, en tant qu'instance-conseil du gouvernement. Elle était une année de renouvellement de notre entente avec le gouvernement du Québec. Or, nous avons été à même de constater que malgré les bonnes paroles et les tapes dans le dos, rien n'est jamais définitivement acquis. Nous avons d'ailleurs fait appel à nos membres des milieux municipaux, scolaires, coopératifs, syndicaux et leur réponse, votre réponse je devrais dire car j'en reconnais plusieurs ici dans la salle, a été forte et claire, au-delà même de nos espérances. Vous avez envoyé au gouvernement un message d'appui à Solidarité rurale du Québec fort et sans équivoque qui a porté, car notre mandat à titre d'instance-conseil a fini par être renouvelé.

Mais, il faut tirer des leçons de cette mésaventure. La première, c'est que nous sommes d'abord et avant tout une coalition, qui existe de sa propre initiative, sans égard au mandat d'instance-conseil qui lui a été confié en 1997 par le gouvernement. La deuxième leçon, c'est qu'il n'existe pas de gouvernement qui, spontanément et dans l'enthousiasme, accepte de financer un groupe, dont le mandat est de questionner ses politiques et au besoin, d'en faire la critique. Il faut donc qu'il sente bien la pression du milieu. C'est pourquoi, il ne faut jamais cesser d'être une coalition, c'est-à-dire un organisme fondé sur le militantisme et le membership des groupes et personnes qui l'appuient. Cela est non seulement une garantie de notre indépendance, mais aussi de notre légitimité et de notre pérennité. Nous allons devoir d'ailleurs nous pencher sur des moyens de renforcer le volet «coalition», tout en continuant notre rôle d'instance-conseil.

Parlant d'instance-conseil, il faut absolument que je prenne quelques minutes pour parler de la *Politique nationale de la ruralité* et de son renouvellement. Dès après cette Conférence nationale, nous allons reprendre le bâton du pèlerin et entamer une tournée des communautés pour faire le point sur la phase un de la Politique, discuter plus à fond du contenu de la prochaine phase. Déjà, nous avons quelques suggestions à faire, nous y reviendrons au cours de la Conférence. Mais surtout, ce qui me semble important à ce moment-ci, c'est de commencer à réfléchir à comment il sera possible de mieux mettre en application les clauses modulatoires et territoriales qui en font partie depuis le début, mais qui n'ont pas connu leur pleine application. Je dirais même plus qui se sont butées à d'énormes résistances tant de la part des fonctionnaires que de certains dirigeants politiques, par ignorance souvent plus que par mauvaise foi.

Pour encore trop de personnes, moduler les programmes gouvernementaux, c'est porter atteinte à la vision ordonnée et centralisatrice des bureaucrates, les tenanciers d'un système au service davantage de la machine que des humains. Encore aujourd'hui, je suis surpris d'entendre de la part de personnes pourtant bien informées et qui occupent des postes de commande que moduler, ça peut vouloir dire ne pas appliquer de façon sécuritaire certaines règles d'hygiène par exemple ou pire de permettre à des entreprises de polluer, mais de façon moins intensive! D'autres personnes moins réfractaires à ces clauses disent tout simplement qu'elles sont inapplicables ou qu'elles ont déjà été appliquées alors que c'est faux.

Je vais vous donner un exemple récent. Dans une MRC que je connais bien puisque c'est la mienne, pour se qualifier pour obtenir l'argent d'un programme FIER, le milieu doit ramasser au moins 1 million \$. Comme cela s'annonçait difficile à réaliser, notre groupe a demandé au ministre responsable, je ne le nommerai pas, s'il était possible de moduler le programme pour aller chercher un appui financier plus modeste en investissant moins d'argent au départ. Sa réponse nous a tous beaucoup surpris. Il nous a dit que le programme en question était déjà modulé, car au départ le milieu devait fournir plusieurs fois plus d'argent que l'actuel million \$. C'est une anecdote qui en dit long sur la compréhension de la modulation au sein même du Conseil des ministres. S'il faut limiter l'accès à l'aide gouvernementale aux communautés capable de lever au moins un million \$, il y a bien des MRC qui vont passer sous la table! Mme Normandeau, vous avez encore du travail pédagogique à faire auprès de vos collègues.

À des gens comme vous ici, qui appliquez au quotidien des pactes ruraux et connaissez la philosophie de la Politique, ça peut sembler étrange, mais croyez-moi, c'est pourtant la réalité!

Nous avons donc un immense travail de formation et de conviction à faire, comme cela a si bien réussi pour les pactes ruraux. Mais surtout, je dirai que le meilleur moyen de convaincre surtout des grands théoriciens, c'est de prouver par la pratique que ce que l'on propose fonctionne. Alors, il faudra user davantage des clauses modulatoires et se faire un «cahier des victoires», c'est-à-dire recenser les cas où cela a fonctionné et peut-être aussi ceux qui n'ont pas réussi pour les comprendre et partager entre nous l'information, se servir de nos succès comme pièces à conviction devant les décideurs politiques et les fonctionnaires incrédules.

Car, je commence à être passablement exaspéré de me faire dire que ce sont des clauses formidables, mais pas applicables ou applicables seulement au cas des petites écoles. Pourquoi elles s'appliquent dans les petites écoles ? C'est simple, parce qu'il y a eu d'abord le groupe de travail Caron-Proulx, où avec mon collègue André Caron de la Fédération des commissions scolaires, nous avons trouvé des façons différentes de faire, de moduler pour

que ça réussisse. Plus récemment, il y a eu le comité sur l'école communautaire, formé au Forum des générations et qui a remis un rapport au gouvernement, qui l'a accepté. Rien n'arrive donc jamais tout seul, mais pourquoi ce qui s'est fait dans l'éducation ne pourrait pas se faire dans le logement, le transport, la protection du territoire agricole, l'immigration, l'aide aux entreprises, etc. Je crois que le devenir des villages et des petites communautés en dépend, il va falloir s'y attaquer avec plus d'énergie pour donner vie à ces concepts, qui étaient peut-être trop d'avant-garde en 2001 quand la Politique a été adoptée, mais qui méritent un meilleur traitement. Il va falloir en trouver d'autres aussi, mais qui certainement devront passer par une gouvernance modernisée, démocratique et décentralisée.

Je laisserai un dernier message avant de présenter notre prochaine conférencière, la ruralité que je visite, car j'accepte la plupart des invitations que me font les communautés, j'aime aller les rencontrer et jaser, et la ruralité que je vis à St-Camille, m'ont appris que les succès, les bonheurs des ruraux sont très souvent faits de réalisations et de batailles gagnées sur la morosité. Parlant de bonheur, j'en lisais l'autre jour une définition qui m'a fait sourire qui disait : que le bonheur, ce sont les instants où le malheur se repose. Malheureusement je dois dire que souvent nos gouvernants n'en connaissent que très peu les causes ou en sont généralement peu responsables.

Qu'on me comprenne bien. Je ne suis pas en train de dire que les ruraux n'ont pas besoin des gouvernements, ni que les gouvernements ne comprennent rien à la ruralité. Je veux simplement souligner qu'il s'agit de deux logiques totalement différentes, de deux mondes régis par des impératifs et des règles qui n'ont rien à voir. Là où les systèmes bureaucratiques règnent en maîtres, en milieu rural, le système D est le premier et souvent le seul qu'on peut se servir. Là où on se fait fort de tout fusionner et concentrer, des villes aux entreprises en passant par les idées. En milieu rural, on apprécie l'échelle humaine, le travail artisanal, le cas par cas. Pour que tout le monde y trouve son compte malgré les profondes différences, il n'y a qu'une voie, celle qui permet aux ruraux d'avoir le contrôle sur leurs affaires, de définir leurs projets et de les mener comme ils jugent qu'il le faut. C'était l'essence même de la Politique nationale de la ruralité, il faut toujours revenir à cet esprit.

Parlant d'esprit de la Politique, nous avons en notre compagnie pour participer à nos travaux toute la journée, la ministre des Affaires municipales et des Régions, Mme Nathalie Normandeau. Elle n'a pas besoin de présentation dans le monde rural, car tout le monde la connaît. Mairesse de Maria avant d'être élue députée de Bonaventure en 1998, elle est aussi ministre responsable de la région Gaspésie-Îles de la Madeleine et elle est membre de plusieurs comités ministériels dont ceux de la prospérité économique et du développement durable, de la décentralisation et des régions, sans oublier le tout puissant comité des priorités. Mesdames et messieurs, c'est un plaisir pour moi d'accueillir la ministre des Affaires municipales et des Régions, Mme Nathalie Normandeau et l'inviter à vous adresser la parole.

Mme Normandeau, à vous l'honneur!

LES CONFÉRENCES

CONFÉRENCE D'OUVERTURE

Bernard Cassen

Comment la mondialisation néolibérale détruit les sociétés rurales

Bernard Cassen est directeur général du Monde diplomatique. Il a poursuivi simultanément des carrières d'universitaire et de journaliste, après un passage dans la haute administration du ministère de la recherche et de l'industrie. Il a en même temps assumé de nombreuses responsabilités dans le milieu associatif.

Le titre de cette conférence n'est pas une question, c'est une affirmation : comment la mondialisation libérale détruit les sociétés rurales. D'ailleurs, elle ne détruit pas que celles-ci, elle détruit d'une manière générale toutes les sociétés, tout ce qui est construit.

Avant d'entamer la description de ce mécanisme, je voudrais rappeler très brièvement ce que j'entends par mondialisation libérale. J'entends le processus qui a débuté au tournant de 1970-80, à l'initiative des gouvernements britannique et américain, et qui a conduit à installer définitivement la finance au cœur du système. Le moteur de la mondialisation libérale, c'est la dictature des marchés financiers et les pouvoirs sans limites des multinationales.

La mondialisation ainsi entendue s'oppose à l'internationalisation. Elle contourne et détruit systématiquement, avec acharnement, tout ce qui est collectif. Elle désagrège en permanence.

On posait un jour une question sur la société à Mme Thatcher, l'ex-Première ministre britannique. Elle a eu l'air ahurie et a répondu : «There is no such thing as society ». Le mot ne voulait rien dire pour elle; elle ne connaissait que des individus! La mondialisation, c'est ça! Elle détruit tout ce qui est construit : elle détruit toutes les communautés, qu'elles soient professionnelles, politiques, etc. Elle ignore les frontières. Elle se localise, à l'échelle planétaire, là où les conditions sociales lui sont propices du point de vue écologique, social, fiscal, etc. Nous sommes dans un maelström qui retire toute possibilité d'action en profondeur aux sociétés et en particulier à leurs élus.

Si on ne change pas les règles du jeu, le politique est réduit à la portion congrue : il peut décider des petites choses mais pas des grandes, pas des orientations centrales. Pour nous, pour le mouvement alter mondialiste, l'impératif est de récupérer les espaces perdus par la démocratie au bénéfice des puissances d'argent, de la finance et des transnationales.

Aujourd'hui, en France, on donne la bourse à la radio avant les nouvelles nationales. Qu'est-ce que ça peut faire au public en général ? Ce n'est pas pour l'information, le but est idéologique. C'est pour bien faire comprendre aux auditeurs que c'est là que se passe l'essentiel. Que c'est la toile de fond sur laquelle s'inscrivent les nouvelles nationales. C'est une volonté idéologique de faire croire que, ce qui compte, ce sont d'abord les marchés financiers.

Mais venons à notre sujet. Quand on dit que la mondialisation -la mondialisation libérale, qui n'est pas la seule possible, qui n'est pas inévitable- détruit tous les collectifs, la principale collectivité mondiale détruite par ce mécanisme, c'est celle des paysans. À cet égard, on peut rappeler quelques chiffres.

Nous sommes actuellement 6,5 milliards de d'êtres humains sur la planète et nous serons, selon les projections démographiques, 9 milliards en 2050. Sur ce 6,5 milliards, il y a 850 millions qui souffrent de la faim et 2 milliards qui souffrent de graves carences nutritionnelles. Ce qui peut paraître paradoxal : les deux tiers de ceux qui souffrent de carences sont justement des paysans.

Trois figures de la ruralité

La moitié de la population active du monde est composée de paysans. Or, dans les médias ou les milieux politiques, on ne parle pas du tout de ça. On parle du commerce agricole en oubliant de dire que les échanges agricoles représentent entre 7 et 10% du total de la production agricole. C'est-à-dire que l'immense majorité de la production agricole alimentaire n'est pas l'objet d'un commerce international. Elle est consommée localement. Il y a quelque chose d'absolument absurde à parler de prix mondiaux pour seulement une infime fraction de la production agricole. C'est absurde! C'est quelque chose que les économistes, même les orthodoxes, devraient récuser!

Dans le vocabulaire courant, le mot à la mode n'est pas «paysan» mais « agriculteur » à la rigueur ou même « exploitant agricole »! C'est une définition technique, économique. Pourtant l'immense majorité, la moitié de la population du monde concerné par ça, ce sont des paysans. Il y a une autre absurdité totale dans le commerce international en matière d'agriculture parce que les figures de la réalité sont totalement différentes. On mélange les torchons et les serviettes!

Il y a en gros trois figures de la ruralité. La première c'est le monde des entrepreneurs, une toute petite minorité qui dispose de la variété de la technologie moderne et qui a le soutien des pouvoirs publics. En France, par exemple, 80% des budgets de la Politique agricole commune vont à 20% des agriculteurs. C'est donc un secteur qui, bien que très limité en nombre, a néanmoins un pouvoir économique et politique considérable. Ce monde de l'«agrobusiness», c'est celui qui tient le haut du pavé, qui commande. Prenons le cas du Brésil : il y a là deux ministres de l'agriculture. Il y en a un qui est en charge de cette classe-là, de l'agro-exportation. Le second est appelé ministre du développement rural. C'est lui qui s'occupe de la deuxième catégorie, celle qui est composée de l'immensité des paysans qui pratiquent l'agriculture de subsistance, qui sont exclus des programmes politiques, qui sont en permanence à la limite de la survie. Ce sont par exemple les «sans-terre» au Brésil. Le Brésil affiche ses couleurs : il y a le ministre qui s'occupe de l'OMC, qui défend des positions ultra-libérales qui en font un ennemi de la paysannerie (le gouvernement brésilien mène une action très dangereuse sur ce plan-là), et il y a l'autre ministre qui rame, qui doit faire face à des invasions de terre avec des budgets insuffisants, qui essaie d'implanter une réforme agraire qui avance malheureusement trop lentement, ce qui contribue à l'affaiblissement du président Lula.

Et entre ces deux catégories, celle qui représente 1% à peine et l'autre qui rassemble des centaines de millions de gens, il y a ceux qui sont représentés je pense dans la salle : les agriculteurs familiaux qui ont un faible niveau de capitalisation, qui dépendent largement du complexe industriel et de la distribution. Ces agriculteurs-là essaient de survivre, se diversifient dans des appellations contrôlées. Ce sont eux qui luttent contre la loi 137. On reconnaît les situations françaises : on voit le poids énorme de la distribution et des lobbies sur le gouvernement. Évidemment, l'«agrobusiness» ne veut pas des appellations contrôlées, elle triche même, par exemple, il y a une directive européenne qui baptise chocolat quelque chose qui n'est pas du chocolat. Le chocolat est 100% cacao, mais la Commission européenne a fait une dérogation qui permet un pourcentage de graisse végétale qu'on ajoute, bien sûr parce que le cacao coûte plus cher. Et les marques vendent ça comme du chocolat! C'est une imposture! Elles n'ont qu'à trouver un autre nom, mais réserver l'appellation chocolat à ce qui n'est que du chocolat! Avec leurs immenses moyens de pression, elles pèsent sur les décideurs et notamment sur la Commission européenne qui est particulièrement sensible à ce genre de pression et d'argument.

Il y a des niches particulières : il y a l'agriculture bio, il y a l'agro-tourisme qui permettent aux entreprises familiales de survivre, mais de plus en plus difficilement. À chaque année, à chaque jour des entreprises semblables disparaissent en France! Et ce sont les seuls paysans que nous avons dans nos pays développés.

Ce qui est grave, c'est que selon les règles de l'OMC, on fait un seul paquet comme si l'exploitation de dizaines de milliers d'hectares avait quoi que ce soit à voir avec l'agriculture de montagne, en Suisse, en France ou dans quelque autre pays.

Le monde est globalisé par le recours au marché et par le «dumping» agricole pratiqué par des pays, dont le mien et le vôtre, qui consiste à subventionner des exportations pour déverser dans les pays du Sud des produits alimentaires beaucoup moins chers que ce que coûterait la production locale. Donc, il y a une formidable imposture politique et économique qui consiste à mettre tout cela dans le même sac.

* * *

Si on regarde comment cela se traduit géographiquement, on constate que ce sont les pays de colonisation qui ont implanté un système foncier basé sur l'élimination, l'évacuation, voire l'éradication des indigènes, que ce soit les Indiens, les Maoris ou les Aborigènes d'Australie, etc. La colonie a créé ces immenses latifundios et cela s'est perpétué. Ce n'est donc pas un hasard si ces pays, qui comptent de très vastes propriétés — je pense au Canada, à l'Afrique du Sud, au Zimbabwe, à la Nouvelle-Zélande — se retrouvent dans le groupe dit de Kerns du nom d'une petite ville d'Australie. Ce sont eux qui mettent la pression maximale pour ouvrir la production agricole des autres pays, y compris des pays du Tiers-Monde. Le Brésil a le culot de se présenter comme défenseur des pays du Tiers-Monde. En fait, il défend ses propres intérêts aux dépens des autres pays du Sud! Vous avez donc cette structure foncière héritée des systèmes coloniaux et prolongée par des fronts pionniers. Au Brésil on est en train de déforester l'Amazonie pour produire quoi ? Du soja OGM qui va servir à alimenter les bestiaux européens. Alors qu'il y a au Brésil 40 ou 50% de mal nourris, le gouvernement exporte massivement du soja. Le gouvernement se préoccupe plus de générer des devises pour payer sa dette extérieure que du sort de ses petits producteurs! Il y a quelque chose d'aberrant à exporter de la nourriture alors qu'on a des gens qui meurent de faim chez soi! C'est un problème qui mérite d'être posé politiquement!

Un peu plus loin, on voit d'autres pays dont les agriculteurs occupent entre 60 et 80% de la population. C'est le cas de l'Inde, de la Chine et de la plupart des pays d'Afrique. Au total, cela fait 2 milliards de paysans. Comment voulez-vous que 650 millions de paysans indiens, 800 millions de paysans chinois puissent faire face à la concurrence de cette industrie qu'est devenue l'agriculture ? On dira qu'il faut de l'exode rural pour fournir des bras à l'industrialisation. Cet exode a marché en Europe, parce qu'elle a souffert de formidables saignées démographiques en raison des guerres et de l'émigration. Mais personne ne pensera qu'on peut créer en Inde 650 millions d'emplois ? Deux milliards au total ?

On arrive d'ailleurs à une situation où ces paysans chassés de leurs terres se retrouvent dans des bidonvilles, où le suicide est hélas une issue très employée. Cette situation absurde, surréaliste, nous place dans une impasse.

L'impasse démographique

D'abord une impasse démographique. Oui, avec 4% de la population mondiale, on peut nourrir tous les terriens («solvables», bien entendu). On peut aussi fournir les matières premières et l'énergie nécessaire à l'industrie. Mais que fera-t-on des autres ? Des 2 milliards de gens qui n'ont plus leur place dans l'agriculture et qui ne l'auront sans doute jamais dans l'industrie ou dans les services ? Il est évident que cette situation est insoutenable au niveau mondial, qu'elle est génératrice de formidables crises, de formidable violence! Il y aura obligatoirement des révoltes massives!

D'ailleurs la Chine qui a tout misé sur une croissance vertigineuse vient, lors de la dernière réunion du congrès du peuple, de réorienter sa stratégie. Il y a là-bas des centaines de millions de paysans qui n'ont plus rien, dont des dizaines de millions errent à la recherche d'un emploi!

L'impasse écologique

L'impasse écologique est déjà là. En France, la pollution des nappes phréatiques par l'élevage porcin massif, en Bretagne, est insoutenable. De la même manière, la production de maïs est une folie furieuse. Il faut une quantité

énorme d'eau pour le maïs! Or, l'eau est en quantité finie sur la planète et elle est l'objet d'une pression de plus en plus forte. Certains pays sont archi dépensiers, comme les États-Unis, d'autres ont des réserves comme le vôtre, et d'autres sont moins dépensiers mais ont des ressources limitées, comme la France. On voit déjà que les conflits sur l'eau, avec ceux sur l'énergie, seront les conflits de demain!

Une agriculture intensive grande consommatrice d'eau qui utilise des pesticides et autres intrants polluants nous mène à l'impasse.

Une fuite en avant par le contrôle génétique

La dernière impasse, c'est la fuite en avant dans la tentative de maîtrise du vivant que les OGM incarnent. Là-dessus, les Monsanto et compagnie entretiennent une confusion totale délibérée que je veux lever. En fait, l'appellation «organismes génétiquement modifiés» recouvre 3 choses totalement différentes.

La première, ce sont des organismes unicellulaires qui fabriquent des substances à usage médical. Ces OGM-là sont produits en milieux confinés et ne posent aucun problème. Nous sommes tous d'accord pour chercher des solutions. Mais les vendeurs de semences ou de gènes utilisent cette catégorie pour semer la confusion.

Il y a une deuxième catégorie : ce sont des organismes génétiquement modifiés qui sont des sortes d'outils vivants, encore une fois en milieu confiné. Ceux-là ne soulèvent pas d'opposition sauf de la part des groupes de défense des animaux.

Et il y a la troisième catégorie, celle qui nous intéresse pour l'agriculture et que les semenciers mélangent délibérément avec la première. Ce sont les OGM d'intérêt industriel ou agroalimentaire. Ceux-là se font en plein champ en prétendue coexistence avec les plantes non génétiquement modifiées. Or, tous les chercheurs sérieux admettent qu'ils ne savent pas... La science observe des phénomènes mais ne peut expliquer leur pourquoi, on ne mesure en rien l'impact que peut avoir la prolifération des plantes génétiquement modifiées sur les autres. On sait déjà qu'au Mexique par exemple, plusieurs dizaines de variétés de maïs ont été infectées par les OGM alors qu'il n'y en a normalement pas au Mexique. Il y a donc une formidable réduction de la diversité génétique qui est engendrée par la pollution génétique.

Quel est le but de l'opération ? Le paysan autrefois gardait des graines de sa récolte pour les ressemer l'année suivante. Les Monsanto et compagnie trouvent cela monstrueux : ils ne peuvent prendre de commission là-dessus. Ils font donc plusieurs choses. D'abord, ils ont placé les semences OGM sous la protection de la loi sur les brevets. Vous n'avez donc pas le droit de réutiliser la semence, au risque d'être poursuivi et condamné. Mais surtout, pour éviter le ressemage, ils organisent la stérilité de la plante.

C'est donc un formidable racket exercé sur les agriculteurs pour des résultats qui sont pratiquement inexistant! À Bamako a eu lieu une grande conférence citoyenne de producteurs de coton. Ils avaient invité des agriculteurs et des spécialistes d'Inde, d'Afrique du sud, d'Europe, etc., et, à l'issue de la conférence, à l'unanimité, ils ont décidé qu'ils ne voulaient pas de coton OGM. Ils ont dit au gouvernement : «Non, on ne veut pas d'OGM au Mali».

Donc les OGM ont différentes facettes. Il y a cette tentation de fabriquer un nouveau vivant, qui est déjà un peu effrayante, mais il y a aussi ce racket exercé sur les paysans, qui provoque déjà une crise assez sérieuse en Europe. La Commission européenne est évidemment du côté des lobbies alimentaires mais il y a une résistance populaire. L'immense majorité des citoyens ne veut pas d'OGM. On nous accuse, nous qui soutenons cette cause, d'être contre le progrès, etc., mais nous demandons aux laboratoires de nous démontrer le bienfait des OGM. En tout cas, ce ne sont pas les OGM qui vont en quoi que ce soit sauver l'agriculture des pays du Tiers-Monde.

* * *

Cette situation que je ne fais qu'esquisser à grands traits est gravissime et elle suscite déjà des résistances. Mais il faut essayer d'unifier les résistances sous des concepts et des modes d'action.

Déjà, l'agronome Marc Dufumier donne des exemples de savoir-faire paysan d'Afrique, des Antilles, etc. Une certaine plante peut servir à enrichir la terre, filtrer la lumière. L'élevage des canards est, semble-t-il, un moyen de lutter contre les insectes prédateurs du riz. Bref, les paysans en général savent que l'éradication ne marche pas. Ils sont habitués au compromis avec la nature, au contraire de la logique des ingénieurs productivistes qui prônent la monoculture.

On observe aussi des pratiques innovatrices dans les pays du Nord. Au Québec comme en France, des gens font état de combinaisons d'agriculture, d'élevage et d'autres activités. C'est un courant de pensée et d'action qui est reporté au niveau international par la Via Campesina qui regroupe environ 70 mouvements paysans dans le monde entier.

En Europe, la lutte s'est largement concentrée contre les OGM, avec d'ailleurs des succès. Malgré l'acharnement de la CE à vouloir « fourguer » les OGM, deux arrêts récents ont donné raison à la destruction de plants d'OGM en plein champ. Les faucheurs ont invoqué l'état de nécessité. Le gouvernement, qui est totalement soumis au lobby agroalimentaire, est très embarrassé par ces jugements car ils démolissent la légitimité des OGM.

Pour raisonner dans ce contexte de lutte, il faut partir de deux notions importantes, qui sont reprises par la FAO pour l'une et par la Via Campesina pour la seconde.

Sécurité alimentaire

La première est celle de la sécurité alimentaire : chacun a droit à l'accès à une nourriture suffisante, saine, nutritive, qui permet de satisfaire ses besoins énergétiques et ses préférences alimentaires.

Cette notion de sécurité alimentaire est très bien, indispensable même, mais elle ne dit pas comment on l'obtient. On peut avoir cette sécurité en important 100% de sa consommation.

Souveraineté alimentaire

Le second concept, qui est beaucoup plus important, c'est celui de la souveraineté alimentaire. C'est un concept qui a été proposé par la Via Campesina au sommet mondial d'alimentation à la FAO à Rome en 1996. C'est le droit des populations à définir leurs pratiques agricoles et alimentaires sans « dumping ».

Par exemple, je prends le cas du bœuf aux hormones. Le Canada et les États-Unis ont porté plainte contre l'Union européenne parce qu'elle leur refusait d'importer du bœuf aux hormones. Ce refus était légitime en vertu d'un règlement qui interdisait en Europe, l'utilisation des hormones de croissance dans l'alimentation animale. « Qu'à cela ne tienne, répondent les États-Unis et le Canada : nous avons, nous, un droit à exporter du bœuf aux hormones. » L'affaire passe devant l'organe de règlement des différends de l'OMC... qui condamne l'Union européenne ! Parce qu'il y a une sorte de droit au commerce, de droit d'exporter ! L'UE est donc condamnée à payer chaque année 120 millions de dollars au Canada et aux États-Unis sous forme de surtaxe douanière sur des produits exportés.

Les gouvernements du Canada et des États-Unis prennent les pays un par un et font la liste point par point des produits qui vont faire l'objet d'un doublement des tarifs douaniers. Évidemment, ils prennent les produits qui font mal. Ils épargnent leurs amis britanniques, bien sûr, mais la France en prend plein la figure et ils choisissent le cognac et le roquefort. Grave erreur ! S'il y avait eu un sociologue rural à l'ambassade américaine, il aurait évité le roquefort ! Parce que ce fromage est produit dans une zone très concentrée en France, dans l'Aveyron, où il y a des agriculteurs, pour une partie des néo-ruraux, extrêmement militants, dont José Bové ! Devant cette violence imposée par l'OMC aux producteurs de roquefort, Bové et ses camarades ont répondu par une violence symbolique : ils ont démonté le MacDonald de Millau et sont allés porter les éléments à la sous-préfecture de la ville.

Bové, en étant mis en prison pour avoir participé au démontage, a réalisé un tour de force pédagogique. Ce que nous, au *Monde diplomatique*, depuis 20 ans, nous n'arrivions pas à faire, c'est-à-dire montrer le lien intime qu'il y a entre les organismes internationaux et ce qu'il y a dans votre assiette, il l'a fait! Et le nom OMC est devenu connu! Si vous dites FMI en Argentine, les gens sortent leur fusil; eh bien, l'OMC, c'est mauvais en France.

Donc, la souveraineté alimentaire, ça signifie : «Messieurs les Canadiens, messieurs les Américains, on ne veut pas de votre bœuf aux hormones et vous vous les gardez si vous les mangez.» La souveraineté alimentaire, c'est avoir le droit de refuser ce qui ne nous plaît pas.

La souveraineté alimentaire place les producteurs au centre du dispositif alors que le système mondial place les échanges au cœur du dispositif. Cela signifie que les peuples ont le droit de produire leur propre alimentation et ceci indépendamment du marché. Cela signifie que chaque pays, riche ou pauvre, a le droit absolu de protéger son agriculture. Pour les pays en voie de développement, c'est la seule façon de faire! Seule une augmentation des tarifs douaniers peut leur permettre de faire survivre leurs agriculteurs. La semaine dernière, j'ai lu un article dans *Le Monde* sur l'accord de libre-échange bilatéral Etats-Unis-Colombie qui est une monstruosité comme l'est l'accord d'ALENA pour les agriculteurs mexicains.

Le président Uribe en Colombie, une marionnette américaine par ailleurs, tout fier, a fait expliquer comment cela allait se passer. En particulier, les producteurs de volaille colombiens étaient très mécontents parce que cet accord va permettre l'entrée sans droit de douane des bas morceaux de volaille. Ce sont des morceaux que les consommateurs américains ne veulent pas manger mais qui sont bien assez bons pour les Colombiens. On va exporter à des prix complètement cassés les bas morceaux de volaille américaine en Colombie. Donc, on détruit la filière volaille. Mais le gouvernement dit : «rassurez-vous, on va compenser parce que vous allez pouvoir importer du maïs à très bon marché pour nourrir vos volailles. » Du coup, il n'y aura vraisemblablement plus de volaille et il y aura davantage de maïs, et on détruit aussi la culture du maïs en Colombie. Et voilà les aberrations incroyables auxquelles mènent les accords de libre-échange! C'est la même chose en Afrique. Il y a une campagne nommée «L'Europe plume l'Afrique». Elle le fait par les exportations de volaille, de riz et de tout les excédents européens maïs subventionnés!

Cette doctrine, la souveraineté alimentaire, est en rupture totale avec les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce, mais c'est la seule qui puisse garantir à un pays, petit ou moyen, riche ou pauvre, de préserver sa population rurale Et dans le cas de grands pays comme la Chine ou l'Inde, c'est la seule façon. Pour l'instant, le projet de libéralisation agricole est moins avancé dans ces pays, mais ce n'est pas le cas dans d'autres pays, la Corée par exemple. Les riziculteurs coréens sont condamnés à mort par avance par l'exportation de riz thaïlandais qui est beaucoup moins cher que le riz produit en Corée. Au Japon, c'est encore pire. Le riz japonais coûte 10 fois plus cher que le riz importé. Mais si les Japonais ont envie de payer dix fois plus cher pour du riz japonais, c'est leur droit! C'est ça la souveraineté alimentaire. Il n'y a pas de droit intrinsèque à exporter!

Lutter contre le libre-échange

Je vous résume comment fonctionnait la politique agricole commune européenne jusqu'au milieu des années 90 : vous aviez un prix garanti au producteur pour chaque produit. Chaque année, il y avait une conférence annuelle qui garantissait au producteur une rémunération suffisante. Le producteur avait donc une garantie des prix. Ou bien les marchandises étaient écoulées sur le marché européen, ou bien elles étaient payées ce prix-là et exportées Comment cela fonctionnait-il par rapport à des produits étrangers ? Le prix garanti d'un quintal de blé étant, supposons, de 20\$. Si du blé argentin arrivait aux frontières de l'Union européenne au prix mondial de 5\$, par exemple, on prenait la différence et ces 15\$ allaient dans le budget communautaire. Donc le blé argentin pouvait parfaitement entrer en Europe, mais au même prix que les autres! Ce système a été supprimé lors des accords du GATT de 1993 et on a remplacé le prélèvement variable par la tarification : 20%, 25%, etc.

Le mécanisme du prélèvement variable fonctionnait donc parfaitement, mais les États-Unis ont tenu à faire ajouter une clause qu'on appelle « l'accès au marché », à laquelle vous êtes partie prenante comme tout le monde. Qu'est-ce que c'est ? C'est que chaque pays est obligé d'importer 5% de sa consommation alimentaire par catégorie. Donc un pays qui est excédentaire, disons, en volaille, doit quand même acheter de la volaille! Pour la revendre,

évidemment parce qu'il en a déjà trop! C'est une aberration économique totale d'obliger tout le monde à acheter des choses dont il n'a pas besoin!

Cela doit cesser car le système, tel qu'il fonctionne, conduit à la ruine absolue de centaines de millions de paysans. En plus, il est absurde pour tout le monde, y compris les pays riches dont le mien et les États-Unis! Contrairement à ce que l'on pense, la proportion de la production agricole européenne qui est exportée est limitée. Je parle des exportations hors Europe, vers des pays tiers : 10% des céréales, 6,9% des viandes et 9,5% de produits laitiers. Toujours moins de 10%, c'est le chiffre global. Il vaudrait bien mieux à la place ne plus exporter (ou en tout cas, pas à des prix subventionnés) et avoir des protections efficaces à l'importation qui garantissent la permanence des paysans!

Car l'activité des paysans dans nos pays n'est pas uniquement de la production! Ce n'est pas le cas dans votre pays, ce n'est pas le cas dans les Amériques, mais leur activité inclut le maintien du territoire, l'entretien du paysage. C'est ce qu'on appelle la multifonctionnalité de l'agriculture, qui n'existe pas dans votre pays où on produit, point final!

Donc, l'idée générale de tout ça, c'est de redonner à chaque pays, ou à chaque ensemble (parce que le Luxembourg tout seul ça ne pèse pas bien lourd), le droit de décider souverainement de ce qu'il veut consommer, de la manière dont cela doit être produit et au prix auquel il le souhaite. C'est de rompre avec cette absurdité qui est de faire dépendre la sécurité alimentaire des aléas du marché.

J'ai bien le sentiment que ce que je vous dis n'est pas orthodoxe. Le libre-échange appliqué à l'agriculture comme dans les autres domaines est l'article de foi numéro un de la mondialisation libérale. Il a d'ailleurs des effets ravageurs bien au-delà de l'agriculture, il en a surtout en agriculture tout simplement parce que les agriculteurs représentent la moitié de l'humanité.

Je pense qu'il nous incombe à nous, qui sommes dans des pays riches, de lutter chacun à notre manière pour éviter ce qui est en train de se profiler : une formidable catastrophe qui va durer très longtemps quand ces masses de paysans affamés n'auront d'autre solution que la violence. Si nous ne sommes pas contre le libre-échange par conviction idéologique (ce qui est mon cas), il faut donc l'être pour d'autres raisons, tout simplement des raisons de sécurité. Je sais bien que ce ne sont pas des raisons qu'on peut mettre en avant, mais il faut en tenir compte si on veut vraiment que le monde vive en paix. Vous avez des problèmes différents des nôtres. Nous, notre problème, c'est l'Afrique. Nous avons, nous, intérêt à ce que l'Afrique ne soit pas déstabilisée, que les Africains vivent bien et qu'ils ne soient pas tentés d'émigrer massivement, ce qui est inévitable vu la situation qui leur est faite.

Je pense qu'il faut bien identifier l'adversaire numéro un en matière agricole : c'est le libre-échange, c'est la liberté des marchés, cette idéologie absurde consistant à penser que c'est le commerce qui va régler les problèmes d'alimentation. Il faut du commerce, bien sûr. On ne va pas fabriquer des bananes au Québec. Il faut importer des bananes, il faut importer du café. Mais il faut importer ce qui est nécessaire.

Il y a l'autre argument qui est valable et pas seulement pour l'agriculture mais pour tous les produits, c'est l'absurdité totale du commerce international et son caractère maléfique pour l'environnement. Le jour où l'on incorporera dans les prix les coûts qui sont externalisés vers la société ou vers l'environnement, ce jour-là on sera en situation très différente. Les salades qui viennent par avion devraient coûter très, très cher! Il faut raccourcir les circuits de la production et de la consommation. Le commerce est nécessaire, mais le commerce parasitaire est inutile.

J'espère avoir lancé quelques idées qui ne seront peut-être pas approuvées par tous mais qui susciteront une discussion. Je vous remercie

Nicola Crosta

Le nouveau paradigme de la ruralité : politiques publiques et gouvernance dans les pays de l'OCDE

Nicola Crosta est responsable du département du Développement rural à l'OCDE, où il travaillait auparavant à la direction de la Gouvernance et du Développement territorial. Il a coordonné plusieurs publications de l'OCDE en tant que spécialiste des politiques de développement rural et de la gouvernance.

Le travail réalisé ces dernières années par l'OCDE démontre que les approches centralisées et les programmes sectoriels ne produisent pas les résultats escomptés dans les régions rurales. La diversité des territoires ruraux et leur besoin de répondre à de nouveaux défis impliquent des politiques plus décentralisées. Les changements rapides sur la scène internationale font ressortir l'urgence de repenser les politiques visant le développement rural. La mondialisation, les changements dans le financement public du secteur agricole et l'émergence d'importants marchés de niche placent les régions rurales de la planète en concurrence directe les unes avec les autres. Elles se trouvent ainsi confrontées à de nouvelles menaces et occasions de développement qui exigent des approches politiques renouvelées aux niveaux national et régional. Les changements ne touchent pas seulement les marchés et les acteurs économiques, mais remettent aussi en question les rôles des institutions, du secteur privé et de la société civile par rapport au développement rural. Les processus de décentralisation administrative, politique et sociale tendent actuellement à mettre l'accent sur les capacités des acteurs locaux et sur une redéfinition des relations qu'ils entretiennent entre eux et avec le pouvoir central. Dans ce contexte, les décideurs politiques reconnaissent de plus en plus la nécessité de revoir les approches traditionnelles du développement rural. Plusieurs pays ont déjà entamé des démarches dans ce sens, qui seront présentées et évaluées.

> Voir la présentation Power Point en annexe

Catia Zumpano

Projets intégrés territoriaux en Italie : bilan de l'expérience de Mezzogiorno

Catia Zumpano est chercheuse à l'Institut national d'économie agricole, spécialiste du développement rural. À ce titre elle participe à des activités de diffusion et de suivi de l'initiative LEADER et elle apporte un appui technique à la réalisation de projets intégrés dans les milieux ruraux.

À partir de la première moitié des années 1990, on a assisté dans le sud de l'Italie, le Mezzogiorno, à la naissance et à l'expérimentation de nouvelles approches du développement local. Les résultats plus que modestes obtenus par la politique économique traditionnelle fondée exclusivement sur des incitations directes et indirectes à la création d'entreprises, la fin des programmes destinés spécifiquement au Mezzogiorno, ainsi que le déficit des finances publiques, ont conduit le législateur italien à expérimenter une nouvelle politique économique destinée à soutenir la formation de « systèmes locaux de développement ».

L'idée qui sous-tend cette approche est que le succès économique dépend non seulement de la qualité de la direction d'entreprises, mais aussi de l'environnement socio-institutionnel local, ainsi que de l'intensité des relations formelles et tacites entre les acteurs, en d'autres termes du « capital social » (confiance, réciprocité, coopération et réputation) qui alimente les échanges non économiques et les relations de confiance qui se bâtissent entre les individus.

L'adoption de cette nouvelle politique comprend la définition et la mise en œuvre de nouveaux instruments de développement local, entre autres les Pactes territoriaux, les Pactes d'emploi, les Projets intégrés territoriaux et les Contrats de zones.

L'analyse des expériences des dernières années permet de dessiner un premier bilan des effets produits par ces nouveaux instruments mis en œuvre dans les régions concernées. On étudiera en particulier les Pactes territoriaux, les Projets intégrés territoriaux, ainsi que le dispositif LEADER et leurs impacts sur le développement rural dans le Mezzogiorno.

> Voir la présentation Power Point en annexe

Michel Belzil et Serge Belley

Les pactes ruraux au Québec, cinq ans après

Michel Belzil a été président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de 2001 à 2006 et à ce titre il représentait la FQM sur différents groupes de travail, notamment avec le Gouvernement du Québec. Maire de Barnston-Ouest de 1989 à 2005 et préfet de la MRC de Coaticook de 1993 à 2005, il siège au conseil d'administration de Solidarité rurale du Québec.

Serge Belley est professeur titulaire à l'École nationale d'administration publique. Ses champs d'intérêt couvrent l'administration et les politiques publiques municipale et régionale, ainsi que les élections et les partis politiques municipaux. Il participe à un projet d'évaluation des pactes ruraux dirigé par Patrice Leblanc, professeur à l'UQAT.

Résumé de la présentation de Serge Belley

Le dispositif du Pacte rural, qui est au cœur de la Politique nationale de la ruralité (PNR) adoptée par le gouvernement du Québec en décembre 2001, a pour objectif principal de stimuler et de soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales. À partir des résultats préliminaires d'une recherche en cours sur l'évaluation de ce dispositif, nous présenterons quelques réalisations découlant de la mise en œuvre des pactes ruraux dans les territoires d'application de la PNR. Nous ferons ressortir quelques uns des défis rencontrés par les acteurs locaux et suggérerons quelques pistes à explorer en vue d'une amélioration éventuelle de ce dispositif.

Résumé de la présentation de Michel Belzil

La signature de la Politique nationale de la ruralité, en décembre 2001, constitue un tournant dans l'histoire du monde rural et municipal au Québec. Par cette politique, le gouvernement a reconnu, pour la toute première fois, le rôle central que jouent les élus dans le développement des collectivités et l'occupation dynamique du territoire.

Cette entente de gouvernement à gouvernement, que j'ai moi-même négociée, vise à mettre en place des réseaux solidaires et à favoriser un engagement des partenaires de chaque MRC pour le développement des communautés rurales et l'émergence de projets novateurs.

Les territoires ruraux procurent une contribution essentielle à l'organisation territoriale, à la production économique et culturelle et à la qualité de vie de la société globale. Les régions, faut-il le rappeler, assurent une répartition spatiale plus équilibrée de la population et une occupation du territoire en dehors des agglomérations urbaines évitant ainsi la surcharge des centres et des conséquences sociales désastreuses. Elles permettent l'exploitation de ressources naturelles qui contribuent à l'essor économique de toute la société.

Les régions rurales du Québec élargissent l'éventail des choix de modes de vie, de lieux de travail, de production, de prises de décision et de détente. Elles favorisent, par l'activité agricole et d'autres formes d'occupation des sols, l'accès à l'environnement naturel. Elles contribuent à préserver et à transmettre un système de valeurs différent ainsi qu'un patrimoine témoin d'une culture pour laquelle la société demeure attachée. Mais surtout, elles répondent à la volonté profonde d'une partie importante de la population de vivre dans les collectivités rurales.

À n'en pas douter, l'avenir de ces communautés passe essentiellement par l'affirmation vigoureuse de leur utilité économique, sociale, culturelle et écologique. Il passe aussi par le respect de leur spécificité et de leur droit à la juste part des budgets et des aides gouvernementales.

Concrètement, le pacte rural consiste en une entente entre le gouvernement du Québec et chacune des MRC en vue de soutenir et de renforcer le développement des milieux ruraux. Chaque MRC reçoit ainsi une enveloppe budgétaire qui varie, notamment, en fonction de son caractère plus ou moins rural et de son niveau de développement. Elle gère cette enveloppe en fonction d'un plan de travail qu'elle a déposé suite à la signature de l'entente. L'implantation des pactes ruraux a débuté à l'automne 2002 dans les 91 MRC à caractère rural du Québec.

La Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) a travaillé pendant des années avec Solidarité rurale du Québec pour aller chercher ces pactes ruraux, et nous sommes très fiers de ce que nous avons obtenu. Leur mise en œuvre s'est accompagnée d'une enveloppe totale de 90 millions de dollars pour cinq ans, ce qui est relativement peu, il faut en convenir. Malgré cela, les pactes ruraux ont connu un succès remarquable, comme l'a bien démontré la personne qui m'a précédé à cette tribune.

Un peu partout, ils ont servi d'élément mobilisateur pour le milieu, faisant appel non seulement aux élus municipaux, mais aussi aux membres de la société civile. Avec l'aide des fonds pour l'innovation, les MRC ont su mobiliser leurs communautés rurales et appuyer l'émergence de projets pour le renforcement de ces dernières. Le pacte rural constitue un outil de développement fort intéressant, et il mériterait d'être intégré dans la dynamique de planification territoriale de la MRC, à savoir les PALÉ et les schémas d'aménagement pour également assurer une meilleure concordance. À mon avis, une réflexion doit être faite à ce sujet.

D'ailleurs, en lien avec la préparation de ces pactes ruraux, les agents ruraux contribuent à dynamiser les territoires ruraux. Toutefois, leur faible rémunération a engendré un important roulement de personnel. Il est donc à souhaiter que ces agents ruraux puissent bénéficier d'une meilleure rémunération afin d'assurer une meilleure stabilité dans les territoires ruraux.

Depuis l'adoption de la loi 34, le CLD agit à titre de « bras agissant » de la MRC et, ce faisant, les programmes des agents ruraux devraient être signés entre la MRC et le gouvernement. La MRC aurait alors la possibilité de décider de le confier à son CLD ou de le laisser à la MRC.

Nous en sommes maintenant rendus à la phase II de la Politique nationale de la ruralité. Pour prendre un exemple imagé, nous avons mis la table, servi la soupe et l'entrée, et maintenant, il reste à recevoir le plat principal. Le moment est venu pour le gouvernement de faire véritablement confiance au monde municipal et d'injecter des sommes adéquates dans le développement des territoires.

Comme vous le savez, j'en quitte maintenant la politique active. Il est temps pour moi de passer le flambeau. En tant que président de la Fédération Québécoise des Municipalités, la signature de la Politique nationale de la ruralité reste toutefois l'une des réalisations dont je suis le plus fier.

Au cours de ces dernières années, qui comptent parmi les plus belles et les plus stimulantes de ma vie, j'espère avoir à tout le moins contribué à faire une différence en faveur du développement du monde rural, comme plusieurs de mes collègues élus, de la Baie-James à Blanc-Sablon.

> Voir présentation Power Point en annexe

CONFÉRENCES / DÉCENTRALISER POUR MIEUX GÉRER... OUI, MAIS...

Robert Sauvé
Autonomie municipale et régionale

Robert Sauvé, sous-ministre associé, ministère des Affaires municipales et des Régions. Haut fonctionnaire depuis 1992, il a une formation en architecture, en planification urbaine et il a complété des études doctorales en aménagement et développement régional à l'Université de Montréal.

Toutes les régions sont confrontées, à des degrés divers, à des changements démographiques importants, à la mondialisation de l'économie, à la nécessité de se positionner en tant qu'acteur dans l'économie du savoir. La situation préoccupante des finances publiques nous force à envisager un nouveau partage des responsabilités. Les régions souhaitent également une plus grande décentralisation des pouvoirs, une action gouvernementale mieux adaptée au contexte de chaque région, ainsi que l'accès à des services adéquats en matière de santé, d'éducation et de développement économique, social et culturel. Ce sont là quelques constats que l'on a pu établir à la suite des forums « Place aux citoyens » tenus dans toutes les régions du Québec en 2004.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a entrepris de mettre en œuvre son Plan d'action. Trois étapes ont été définies pour la réalisation de ce Plan. La première phase a donné lieu à l'élaboration d'un nouveau mode de gouvernance pour les régions (loi 34), avec la création des Conférences régionales des élu(e)s (CRÉ) et le transfert des responsabilités des Centres locaux de développement (CLD) vers les Municipalités régionales de comté (MRC). Au cours de la deuxième phase, qui a coïncidé avec le Forum des générations, une série de propositions de décentralisation, de régionalisation et d'adaptation des programmes gouvernementaux ont été formulées. La troisième phase, dans laquelle nous nous engageons actuellement, vise la conclusion d'ententes spécifiques avec les CRÉ, les municipalités et les MRC.

Le 29 septembre 2004, le Premier ministre rencontrait les présidents de CRÉ. Cette rencontre donnait lieu au dépôt d'une proposition comprenant quatre volets portant sur :

- la décentralisation;
- la régionalisation des services gouvernementaux;
- l'adaptation des programmes et normes aux particularités des régions;
- des initiatives de partenariat en matière de décentralisation.

Ces quatre volets ont été regroupés en deux chantiers distincts, le premier concernant la décentralisation et le second la régionalisation. Ces deux chantiers ont fait l'objet d'ententes parallèles signées le 14 octobre 2004 à l'occasion du Forum des générations, entre le gouvernement du Québec et les CRÉ, de même qu'entre le gouvernement, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FMQ).

Les principes suivants ont servi de guide aux démarches de décentralisation et de régionalisation :

- Renforcer la démocratie locale pour rapprocher le pouvoir de décision de la population dans les régions;
- S'appuyer sur les structures municipales existantes pour assurer le développement régional (éviter la création de structures nouvelles);
- Favoriser la concertation des élus et des leaders socioéconomiques pour favoriser le développement en région;

- Transférer les responsabilités et les ressources correspondantes (humaines, financières, etc.);
- Rapprocher le plus possible les points de livraison des services des citoyens et citoyennes.

Le premier volet concernant la démarche de décentralisation implique le gouvernement, l'UMQ, la FMQ ainsi que la Ville de Montréal. L'objectif prioritaire est de transférer les responsabilités vers les instances municipales, selon une approche asymétrique, variant selon les régions.

L'objectif visé par le deuxième volet sur la régionalisation des services gouvernementaux est d'accroître l'efficacité de l'action gouvernementale en région tout en offrant un meilleur service à la population. La mise en place de Services Québec qui regroupe un ensemble de services s'adressant tout particulièrement aux citoyens constitue une première réalisation. Une deuxième mesure concrète a permis la création d'un portail au service des entreprises, intégrant une série de services autrefois dispersés à travers l'appareil gouvernemental. D'autres initiatives sont en cours actuellement au sein de différents ministères dans le cadre de plan de réorganisation pour assurer une meilleure desserte des services en région. Il ne s'agit pas ici de décentralisation, mais plutôt de «déconcentration» des services au profit des régions.

Le troisième volet sur l'adaptation des programmes et des normes aux particularités des régions a suscité beaucoup d'intérêt et généré, dans toutes les régions, un nombre considérable de recommandations, qui ont été formulées lors des forums «Place aux citoyens.» Les CRÉ ont été invités à soumettre au gouvernement :

- les irritants qui devraient être corrigés;
- les programmations gouvernementales qui devraient être adaptées aux réalités régionales;
- les normes gouvernementales qui devraient être assouplies pour tenir compte des particularités des régions.

Près de 600 recommandations ont été émises par les dix-huit CRÉ régionaux. De ce nombre, 400 ont fait l'objet d'une réponse positive ou sont actuellement examinées conjointement avec les régions concernées. La mise en œuvre des changements proposés suite au dépôt de ces recommandations prendra un certain temps, car dans bien des cas cette mise en œuvre implique des modifications législatives ou réglementaires, des regroupements de services ou la création de guichets uniques. Les quatorze ministères impliqués ont déposé à la Table Québec-Régions ainsi qu'aux représentants des CRÉ, un plan d'action pour apporter des solutions aux problèmes identifiés.

Le quatrième volet portant sur les initiatives de partenariat vise à accélérer et faciliter la réalisation de projets de régionalisation dans un contexte de partenariat entre le gouvernement et une instance locale ou régionale. Tant les CRÉ que les différents ministères peuvent proposer des initiatives de partenariat. Un certain nombre d'ententes ont déjà été signées, ententes portant aussi bien sur l'immigration, que sur la condition féminine ou le secteur bio alimentaire.

Les projets d'autonomie

Les différentes expériences de décentralisation et de régionalisation tant au Québec, qu'aux États-Unis ou en Europe, partagent un certain nombre de points communs :

- Tout d'abord, ces démarches se démarquent par leur caractère asymétrique, c'est-à-dire qu'elles varient en fonction des particularités de chaque région, de leurs besoins et des ressources dont elles disposent;
- Leur succès dépend essentiellement de l'amélioration réelle de l'efficacité des services publics visés;
- Ces démarches ne peuvent être réalisées que progressivement, par des étapes successives de déconcentration et de décentralisation, suivant l'implication et la capacité des régions et des différents secteurs de l'activité socio-économique impliqués dans le processus.

Vers une politique de développement des territoires

Les différents volets du Plan d'action dont il a été question jusqu'ici forment les éléments de base de la politique générale de développement. Avec cette politique actuellement en cours d'élaboration, le gouvernement souhaite

répondre aux avis recueillis lors de la tournée de consultation sur le projet de la loi 34 effectuée par la Mme la ministre Normandeau en 2003, de même qu'au cours de la tournée des Forums «Place aux Citoyens».

L'objectif premier de cette politique sera de garantir une autonomie d'action croissante aux régions en vue de leur permettre d'assumer plus pleinement leur développement. Cette autonomie s'acquerra :

- Par une prise en charge graduelle de responsabilités par les acteurs locaux et régionaux;
- Par le développement de leur capacité et de leurs compétences pour assumer cette prise en charge;
- Par une modulation des approches en fonction des différents territoires (municipalités, villes, MRC, régions ressources, régions centrales, capitale, métropole, etc.);
- Par la cohérence des différentes stratégies sectorielles.

La politique devrait contribuer à aider l'État québécois et les régions à résoudre certaines problématiques et à relever les défis importants auxquels ils sont confrontés, dont :

- Les enjeux liés aux changements démographiques;
- L'interdépendance des territoires et leurs disparités (municipalités, villes, MRC, régions, capitale, métropole, rural-urbain, Nord-du-Québec);
- L'organisation territoriale (appartenance, découpage administratif, etc.);
- La capacité budgétaire de l'État et des collectivités locales.

L'approche envisagée est basée sur une vision territoriale du développement, et s'étalera sur une période d'une dizaine d'années. Il s'agit d'une approche :

- *globale*, intégrant toutes les composantes du développement durable (économique, sociale, culturelle et environnementale);
- à *géométrie variable* s'appuyant sur un développement des territoires d'intervention (municipalités, régions, capitale, métropole, etc.);
- *souple et adaptable* selon la nature des problématiques et les particularités des territoires visés;
- favorisant une *modulation des choix* et du rythme de prise en charge des responsabilités en fonction des priorités et des besoins locaux et régionaux;
- misant sur la *responsabilisation* des élus, l'application du principe de subsidiarité et le renforcement de la capacité d'agir des milieux concernés;
- *harmonisée* avec les politiques existantes (ex. la Politique de ruralité, Politique sur le développement du Nord-du-Québec) ou encore avec certaines politiques sectorielles telle que la Stratégie de développement économique rendue publique à l'automne 2005.

Vers une nouvelle politique de la ruralité

Parallèlement à la politique de développement des territoires qui s'adresse à l'ensemble des régions, le gouvernement veut mettre en place une nouvelle politique visant spécifiquement les milieux ruraux. Les objectifs visés par cette nouvelle politique de la ruralité sont :

- Construire sur l'expérience acquise;
- Accentuer l'adaptation et la souplesse des instruments de soutien;
- Favoriser l'autonomie des territoires;
- Renforcer les moyens d'action des communautés rurales afin qu'elles puissent répondre aux défis de développement et faire face au changement;
- Promouvoir la place et le rôle des jeunes au sein de communautés rurales dynamiques;
- Soutenir les communautés rurales dévitalisées et appuyer le maintien, la création ou l'adaptation de services de type communautaire à la population.

Il s'agit là d'orientations générales qui pourront servir de canevas de base pour le développement de la politique de la ruralité. Le gouvernement entreprendra une série de consultations auprès des régions et de différents partenaires dont la Fédération des municipalités du Québec, l'Union des municipalités du Québec, l'Association des Centres locaux de développement du Québec, l'Union des producteurs agricoles, Solidarité rurale, la Fédération des commissions scolaires, le Conseil de la coopération du Québec, le comité interministériel sur la ruralité, le comité interrégional du ministère des Affaires municipales et régionales, le réseau des agents de développement rural, etc.

Une Journée de la ruralité, qui sera présidée par la ministre du MAMR a été prévue à l'automne 2006 afin de recevoir les avis, propositions et recommandations. Suite à cette rencontre, un projet de politique devrait être déposé dans les semaines suivantes, en vue d'une mise en application dès avril 2007.

> *Voir présentation Power Point en annexe*

Vincent Lemieux

En quoi consiste une décentralisation démocratique ?

Vincent Lemieux est professeur émérite en science politique à l'Université Laval. Il a publié de nombreux ouvrages sur le pouvoir, les partis politiques, les politiques publiques et les réseaux sociaux ainsi que : *La décentralisation et Décentralisation, politiques publiques et relations de pouvoir.*

La problématique de la décentralisation peut être ramenée à cinq sous-questions présentées sous la forme d'oppositions entre deux options.

- 1) Pourquoi centraliser et pourquoi décentraliser ? Cette question revient à définir les principes qui guident la décision de décentraliser et celle de centraliser, dont le principe de subsidiarité.
- 2) Pourquoi la démocratie plutôt que l'oligarchie ? Dans la réponse, une définition de la démocratie est proposée qui expose les critères faisant qu'une collectivité ou une organisation peut être considérée comme démocratique.
- 3) Y a-t-il ou non un ordre de priorité entre ces critères de la démocratie ? Notre réponse sera positive et nous justifierons l'ordre de priorité qui sera établi.
- 4) Pourquoi la décentralisation politique est-elle plus propice à la pratique de la démocratie que la décentralisation fonctionnelle ? La réponse est basée sur la comparaison entre les modes de désignation des dirigeants, de financement et d'exercice des compétences dans les deux types de décentralisation.
- 5) Au Québec, faut-il privilégier la décentralisation locale et sous-régionale ou la décentralisation régionale ? Après avoir présenté les arguments en faveur de chacune des deux options, nous démontrerons que la décentralisation locale et sous-régionale semble actuellement la plus appropriée.

Les principes qui doivent guider la décision de centraliser ou de décentraliser

Commençons par le *principe de subsidiarité*. Selon ce principe, la responsabilité de la gestion d'une problématique publique revient à la plus petite entité capable de résoudre le problème d'elle-même. Prenons l'exemple de la gestion de l'eau sur un territoire donné. Si un individu éprouve des problèmes avec son puits, il sera la personne la mieux placée pour régler le problème. Par contre, s'il s'agit d'un problème lié à un cours d'eau qui traverse tout le territoire d'une MRC, c'est cette MRC qui devra résoudre ce problème. Si le cours d'eau traverse plusieurs MRC, alors ce sont les instances régionales qui devront intervenir.

L'exemple que j'ai choisi est relativement simple, mais lorsqu'il s'agit de développement économique ou de questions environnementales, les problèmes prennent une toute autre ampleur et nécessitent le recours à des compétences dont ne disposent généralement pas les instances sous-régionales ou municipales. Pour cette raison, le principe de subsidiarité est souvent écarté au profit de ce que j'appellerais le *principe de supériorité* selon lequel ce sont les instances centrales, les instances les plus puissantes qui occupent le terrain. Ce sont elles qui déterminent s'il convient de centraliser, décentraliser ou recentraliser. Dans le livre *Pour une décentralisation démocratique* qui vient d'être publié, j'ai proposé un troisième principe pour trancher dans cette lutte de prérogatives :

le *principe de serviabilité*. Selon ce principe, c'est le critère de la qualité des services qui devrait être pris en considération en premier lieu pour déterminer quelle instance est la mieux placée pour répondre à un besoin de la population.

Les critères d'une décentralisation démocratique

Trois éléments doivent être présents pour qu'on puisse qualifier de démocratique un exercice de gestion publique. Premièrement, il faut un dosage harmonieux entre *coopération* et *compétition*. Sans coopération entre les acteurs d'un milieu, il y a peu de chances qu'on puisse parler de démocratie. Par contre, sans compétition, il y a le risque que se développe une oligarchie, qu'un petit nombre d'acteurs prennent toutes les décisions, sans consultation, sans débats publics. S'il y a compétition sans collaboration, les affrontements constants risquent d'incapaciter une population locale à résoudre par elle-même une problématique.

Deuxièmement, il faut du *leadership* et de la *responsabilité*. Le grand sociologue allemand Max Weber disait qu'il y a deux grands péchés mortels en politique : ne défendre aucune cause et ne pas avoir le sens des responsabilités.

Troisième critère : la *population doit pouvoir débattre publiquement des sujets qui la concernent*. On a déjà dit que la démocratie est un système politique pour des gens qui ne sont pas certains d'avoir raison. Si vous faites face à des gens qui sont absolument sûrs d'avoir raison, il est difficile alors d'instaurer un dialogue véritablement démocratique. Une part d'incertitude est nécessaire dans tout processus démocratique et c'est par le biais de débats publics que l'on peut obtenir l'information nécessaire pour réduire cette incertitude.

Quel type de décentralisation faut-il favoriser ?

Quel type de décentralisation offre le plus de chance à un processus de décision démocratique ? Écartons d'emblée la déconcentration ou la décentralisation des services de la part d'un ministère central vers ses bureaux régionaux. Il s'agit là d'un processus de transfert hiérarchique de responsabilité plutôt que d'une véritable forme de décentralisation. Pour les besoins de cet exposé, je n'ai retenu que deux types de décentralisation : la *décentralisation fonctionnelle* ou de nature territoriale et la *décentralisation politique*. Les conseils régionaux, les agences de santé et de services sociaux, les commissions scolaires à certains égards sont des exemples d'instances issues d'une décentralisation fonctionnelle. Les Conférences régionales des élu(e)s (CRÉ), les MRC ont pour origine une décentralisation politique.

Pour déterminer à quel type de décentralisation nous avons affaire, nous devons poser les trois questions suivantes : qui contrôle les désignations des dirigeants, qui contrôle les sources de financement de la collectivité ou de l'organisation décentralisée, et, en troisième lieu, qui contrôle l'exercice des compétences ? Une organisation décentralisée contrôle ses sources de financement, comme c'est le cas pour les municipalités qui perçoivent directement jusqu'à 80 ou 85% de leur financement. Ses dirigeants sont élus par la voie d'un scrutin public et ils disposent d'une grande latitude dans le choix et l'affectation des compétences nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité. Dans le cas d'organisations issues d'un processus de décentralisation fonctionnelle, les représentants sont nommés par le gouvernement qui assure 100% du financement de l'organisme. Les besoins en compétences de ces organismes obéissent à une logique sectorielle, c'est-à-dire qu'ils doivent faire appel davantage à des experts ou des spécialistes qui sont moins redevables envers la population locale que des élus municipaux.

Faut-il privilégier la décentralisation locale et sous-régionale ou la décentralisation régionale ?

M. le Premier ministre Jean Charest, Mme la ministre Normandeau, M. le sous-ministre Robert Sauvé ont évoqué au cours de ce colloque le plan de décentralisation proposé par le gouvernement du Québec. Il a été question de décentralisation à la carte, souple ou asymétrique. Est-il préférable de décentraliser au profit du régional (ex. CRÉ), ou bien au profit du « sous-régional », c'est-à-dire, les MRC ? À mon avis, les deux paliers administratifs doivent bénéficier de cette décentralisation. Mais s'il faut trancher, le caractère plus démocratique de l'administration locale et sous-régionale, par comparaison avec les instances régionales, devrait nous inciter à favoriser le plus possible un transfert de responsabilités vers ces niveaux administratifs.

Les conditions de succès d'une politique publique de décentralisation

Le politologue américain John W. Kingdon disait que pour qu'une politique publique fonctionne, il faut que trois « courants » se rencontrent : le courant des problèmes, le courant des solutions et le courant politique. Lorsqu'un des courants ne rejoint pas les autres, rien ne pourra fonctionner. Et c'est un peu la situation que l'on vit au Québec. Nous devons faire face à un certain nombre de problèmes, occasionnés par le manque de décentralisation. Mais souvent les solutions se font rares. Par ailleurs, l'engagement politique n'est pas toujours au rendez-vous non plus, ou l'est de manière inconstante. Il y a, comme dirait John W. Kingdon, des solutions à la recherche de problèmes qui n'existent pas vraiment ou encore il y a des problèmes et une volonté politique mais sans que les solutions n'existent. Il faut tout mettre en oeuvre pour forcer ces trois courants à se rencontrer pour favoriser une décentralisation pleinement démocratique.

CONFÉRENCES / DÉCENTRALISER POUR MIEUX GÉRER... OUI, MAIS...

Gilles Paquet

Gouvernance : le scandale de la bonne volonté

Gilles Paquet est président de la Société royale du Canada (2003-2005), professeur émérite à l'École de gestion l'Université d'Ottawa et Senior Research Fellow au Centre d'études en gouvernance. Il est l'auteur ou l'éditeur d'une trentaine d'ouvrages dont deux livres récents sur la gouvernance, Pathologies de gouvernance (2004) et Gouvernance : une invitation à la subversion (2005).

Plusieurs intervenants ont fait état au cours de ce colloque des nombreux obstacles, faible densité démographique, vieillissement de la population, manque d'infrastructures et de services, qui sont le lot des régions. Pour pallier ces difficultés, ils ont invoqué l'urgence de trouver des solutions créatives, d'innover, de développer le capital social. Il a été question d'intelligence, d'apprentissages collectifs, mais peu de moyens ont été proposés pour permettre aux communautés d'atteindre ces objectifs, de développer la créativité, les compétences nécessaires pour apprendre à se gouverner par elles-mêmes.

Les difficultés qu'éprouvent les régions à assumer leur destin ne relèvent pas d'un manque de ressources ou d'un problème d'infrastructure : elles disposent en général de moyens suffisants pour se prendre en main. Il s'agit plutôt d'un problème de gouvernance. Les régions n'ont pas encore appris à coordonner, harmoniser leurs ressources pour trouver des solutions nouvelles, originales, à leurs problèmes actuels ou aux défis liés à leur développement.

Nous sommes dans un monde dans lequel le grand "G" de Gouvernement cède peu à peu la place au petit "g" de gouvernance. Nous vivons une période de transition entre un monde où quelqu'un était en charge, ou prétendait l'être, une personne qui avait le pouvoir, les informations et les moyens pour imposer son point de vue, et un monde où le pouvoir et l'information sont détenus par plusieurs acteurs différents, où plus personne n'est responsable. Dans ce monde nouveau, il nous faut apprendre à travailler ensemble, à mettre nos ressources en commun pour assumer notre propre gouvernance. Il n'est même plus permis d'espérer comme autrefois trouver le bonheur dans la servitude. Ceux qui promettent de nous protéger sont en fait incapables ou n'ont plus les moyens de le faire.

Les crises qui frapperont les régions viendront de l'extérieur. Le jour où seront remis en question les offices de mise en marché, le monde agricole fera face à une crise majeure. Pour passer à travers ce genre de crises, vous, les représentants du monde rural, allez devoir vous préparer, en bâtissant sur ce qui est votre ressource principale : vos communautés.

Les régions vont devoir changer leurs façons de faire : pour cesser de se faire dicter d'en haut leurs conditions de vie, elles devront résolument choisir de se « mêler de leurs affaires », de se prendre en charge. Ce changement d'attitude appelle une véritable révolution des esprits, l'émergence d'un mouvement profondément subversif qui marquera définitivement la fin de la « vocation de gouvernés » à laquelle nous sommes accoutumés depuis trop longtemps. Et si vous croyez qu'il suffit de s'en remettre à la bonne volonté de tous et chacun pour que s'opère ce changement, permettez-moi de vous dire que vous vous leurrez complètement. Ce genre de changement exige du courage. Le genre de courage dont a fait preuve Solidarité rurale en demandant au gouvernement de décentraliser. Car la décentralisation comporte des risques. Et si les régions n'obtiennent pas facilement de nouveaux pouvoirs via la décentralisation, ce n'est pas tant que les gouvernements veulent conserver leurs prérogatives, mais

bien parce que nous, les gouvernés, sommes particulièrement frileux. Nous exigeons plus de liberté sans être prêts à concéder cette sécurité dont nous jouissons en tant que gouvernés.

Il vous faudra accepter de composer avec les exigences d'un processus de décentralisation démocratique auxquelles Vincent Lemieux a fait référence dans sa conférence. Cet alignement des trois courants, le courant des problèmes, le courant des solutions et le courant politique, ne surviendra pas par la grâce du Saint-Esprit. Il vous faudra prendre des risques en engageant l'avenir de vos communautés qui constituent votre seul levier. Et comme M. Lemieux le disait fort bien, vous prendrez des risques sans pouvoir vous appuyer sur aucune certitude.

Le contexte et les défis de la gouvernance

J'ai fait l'exercice de préciser le contexte et d'identifier les défis auxquels seront confrontées les régions qui décideront de lutter pour acquérir leur autonomie :

Les forces à développer

Dans un monde où les frontières disparaissent, en ébullition constante, il faut savoir s'adapter rapidement. Les différences sont grandes d'une communauté à une autre, il faut s'adapter différemment. Le contexte actuel justifie la décentralisation puisqu'elle permet de répondre par des ajustements locaux à des problématiques communes, mais vécues différemment par chaque communauté.

Que faut-il entendre par gouvernance ?

Je dirais que c'est une forme de coordination efficace quand le pouvoir, les ressources et l'information sont vastement distribués. La gouvernance appelle une approche partenariale. Il faut prendre appui sur le milieu pour assumer la gouvernance.

Le milieu

Le milieu, c'est un « ensemble territorial formé de réseaux intégrés de ressources matérielles et immatérielles, dominé par une culture historiquement constituée, vecteur de savoirs et de savoir-faire, et reposant sur un système relationnel de type coopération/concurrence des acteurs localisés » (Lecoq 1989).

Leviers

Si vous reprenez cette définition du milieu point par point, vous obtiendrez la liste de tous les leviers que vous pouvez actionner pour dynamiser votre milieu :

> *une culture historiquement constituée* : la Beauce est ce qu'elle est car les Beaucerons connaissent leur histoire et leurs origines. Chaque région dispose de ses propres mécanismes culturels et sociaux et de nouveaux se développent constamment grâce à des individus ou des institutions dont on peut dire qu'ils sont des « ingénieurs sociaux »;

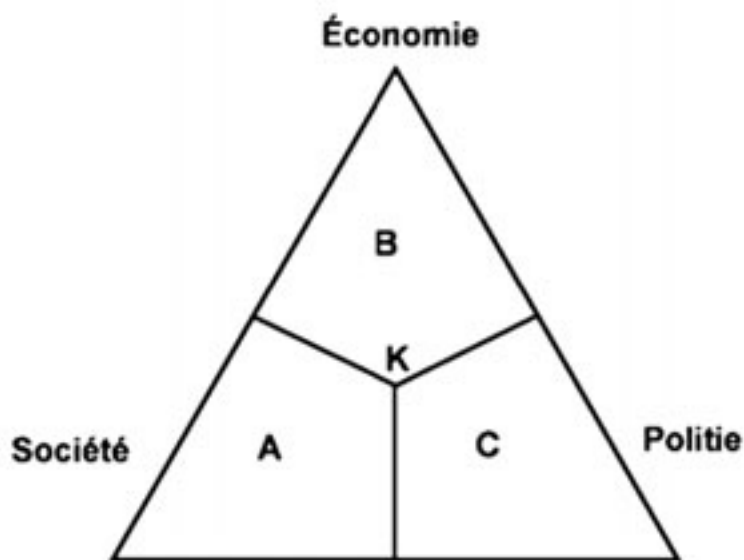
> *des savoirs et des savoir-faire* qui sont véhiculés par des individus ou des organismes qui agissent comme de véritables entrepreneurs civiques;

> *un système relationnel de type coopération/concurrence des acteurs* : à partir du moment où le pouvoir et les informations sont répartis chez un grand nombre d'acteurs, ceux-ci sont forcés de mettre leur savoir et leurs compétences en commun.

Un cadre d'analyse

Les deux schémas suivants peuvent servir d'outils d'analyse pour mieux saisir les enjeux de la gouvernance. Un des défis qui attend ceux et celles qui vont vouloir développer un modèle efficace de gouvernance au sein de leur région est de parvenir à mobiliser aussi bien le secteur économique (marché, B), les acteurs politiques (politie, C) que le monde de la solidarité (société, A). Il est utopique de croire que l'on parviendra à rendre les régions autonomes en ne faisant appel qu'à un seul de ces trois secteurs.

Un seul secteur peut servir de levier : à Glasgow, en Écosse, la technopole qui a servi de moteur au développement du milieu a été mise en place par l'État; en Californie, c'est le marché qui entraîne les autres secteurs; à Ottawa, c'est le Centre de recherche et d'innovation d'Ottawa, un organisme à but non lucratif, qui a donné son élan à la région. Mais retenez que si cette impulsion peut provenir d'un secteur en particulier, il faut nécessairement rallier les autres secteurs pour que la région dans son ensemble en profite. La plupart des initiatives qui ont connu du succès dans nos régions procèdent d'actions conjointes des trois secteurs.



Stewardship

Je le rappelle une fois de plus : rien n'arrivera si l'on se contente de s'en remettre simplement à la bonne volonté de tous et chacun. Il va falloir provoquer ces rencontres, cette coopération/concurrence entre acteurs du milieu. Une forme de «stewardship», tel que l'ont défini Parr et Welsh est nécessaire pour surmonter l'inertie du milieu et rallier tout le monde. (Voir tableau page suivante)

Il faut d'abord savoir reconnaître les problèmes (*étape I*), utiliser les crises et les transformer en occasions privilégiées de changement, mettre sur pied des forums, apprendre du succès des autres régions.

Il faut ensuite savoir mobiliser le milieu (*étape II*). L'idée que les gens vont participer à un projet pour le simple plaisir d'aider l'autre est tout à fait angélique. Il faut les mobiliser sur la base de l'intérêt qu'ils peuvent y trouver. Il faut savoir communiquer, forcer le débat. Le président de Solidarité rurale, Jacques Proulx, est un bel exemple de quelqu'un qui a su communiquer au public des idées que d'autres n'auraient pas su transmettre. Il possède à la fois le talent de communicateur et la crédibilité nécessaire pour mobiliser les gens.

On veut mobiliser ces gens qui détiennent une parcelle de l'information ou une parcelle du pouvoir parce qu'on veut les inviter à collaborer (*étape III*). Pour susciter cette collaboration, vous devez obtenir des résultats tangibles rapidement. Ne projetez pas sur dix ans. Vos collaborateurs n'auront pas la patience d'attendre jusque là. Lancez vos projets rapidement. Vous allez pouvoir bâtir à partir des nouvelles relations formées à la suite de ces projets que vous avez initiés rapidement. Une fois la collaboration entre les acteurs du milieu bien établie, vous aurez alors le loisir de recadrer les perspectives, de définir des objectifs à plus long terme.

On ne le sait que trop bien, il est difficile de soutenir une attitude de changement sur une longue période (*étape IV*). Il suffit de voir comment les mouvements de solidarité, apparus spontanément au lendemain d'une catastrophe naturelle ou humanitaire, s'éteignent rapidement quelques jours après. Pour raviver la volonté des

collaborateurs, donnez-leur des indications leur permettant de mesurer régulièrement les progrès accomplis, célébrez les succès.

Modèle de stewardship (Parr et Walesh, 2002)

I. Reconnaissance

Reconnaître les problèmes
Utiliser les crises
Explorer les intérêts communs
Créer des forums
Apprendre des autres régions

III. Mobilisation

Qu'est-ce que je peux en tirer ?
Communiquer & débattre & motiver : média
Connecter les divers réseaux : événements publics

II. Collaboration

Résultats tangibles rapides
Bâtir de nouvelles relations
Recadrer les perspectives

IV. Soutenir le changement

Mesurer les progrès locaux
Créer et renouveler des institutions
Célébrer les succès et distiller des leçons

Libéralisme, démocratie et républicanisme

On parle beaucoup de l'importance de développer des institutions démocratiques pour assurer la gouvernance de nos régions. Attention, encore ici, tout est une question d'équilibre et de balance. M. Bernard Cassens avait tout à fait raison lorsqu'il affirmait que le libéralisme est une forme de tyrannie des riches sur le reste de la population. Par contre, il ne faut pas oublier qu'en démocratie, c'est la majorité qui tyrannise le reste de la population : dans les cas limites, c'est 50,1% de la population qui impose ses choix à 49,9%. La démocratie entraîne toujours le risque de sombrer dans une hyper démocratie complètement improductive. Il existe un troisième modèle dont on fait peu de cas, mais qui présente autant d'intérêt que les deux premiers : le modèle républicain. Dans les sociétés républicaines, une large place est faite aux élites, mot honni de nos jours, mais qui n'en recouvre pas moins une réalité importante et désigne une classe dont la contribution peut être déterminante dans le succès de vos projets.

En réalité, il ne s'agit pas de choisir l'un ou l'autre de ces modèles. J'estime qu'il faut être aussi démocratique que possible, aussi libéral, aussi républicain que possible pour trouver dans sa communauté le compromis idéal entre ses trois modèles, mobiliser le plus grand nombre d'acteurs et de ressources.

En conclusion

Ce n'est pas parce que nous parlons de décentralisation que nous souhaitons évacuer l'État du développement de nos régions. Ce dont nous devons nous débarrasser, c'est de l'État providence, de l'État qui se charge de tout, pour le remplacer par un État-stratège, un État qui agit comme coordonnateur et au besoin fournit les ressources et le financement nécessaires pour appuyer une initiative locale. Certains projets locaux nécessiteront toujours l'aide et la contribution de l'État, qui seul peut pallier les insuffisances du marché ou de l'économie sociale d'une région.

Aujourd'hui les régions doivent choisir entre deux options. Elles devront choisir d'être ou bien le chien gras ou bien le loup maigre de la fable de La Fontaine, choisir entre la sécurité et l'incertitude, entre la servitude et l'autonomie.

LES ATELIERS

Atelier 1

Reconversion - En douceur ou en crise, les villages se transforment

Panélistes :

Nicole Appleby, maire de New Richmond

Gilles Pansera, ex-commissaire industriel, Lac Mégantic

André Dionne, agent de développement, Sainte-Anne-de-la-Pérade

Résumé de l'intervention des panélistes

■ Nicole Appleby

Nicole Appleby a occupé plusieurs postes de haut fonctionnaire (sous-ministre adjointe pour la région Gaspésie-Les Îles, directrice de cabinet du ministre des Finances, etc.) avant de devenir maire de New Richmond et présidente de la Commission de développement économique de l'Union des municipalités du Québec. Elle a une formation en éducation et en sociologie de l'Université Laval.

C'est un grand honneur pour moi à titre de maire de la ville de New Richmond d'avoir été invitée à l'occasion de cette 14^e Conférence nationale de solidarité rurale du Québec, à faire le point avec vous sur la reconversion d'une petite ville mono-industrielle de 4 000 habitants.

Nous nous étions proposés une reconversion en douceur de notre municipalité mono-industrielle en une municipalité avec une économie diversifiée et nous avons déjà amorcé la démarche. Mais voilà que le destin en a décidé autrement et le couperet de la fermeture de l'unique usine est annoncée.

En ce début, de 21^e siècle, alors que les gouvernements délestent leurs responsabilités, qu'ils ne veulent plus et ne peuvent plus être l'état providence, les municipalités doivent donc s'adapter à des nouveaux rôles, assumer de nouvelles responsabilités et elles deviennent ainsi des acteurs incontournables dans le développement de leur communauté et par ricochet de leur région.

C'est ainsi qu'en novembre 2002, lorsque notre nouvelle équipe a pris la gouvernance locale de la ville de New Richmond, force nous a été de constater que le rôle des élus avait évolué au cours des dernières décennies et devrait davantage évoluer au cours des prochaines années et particulièrement le rôle des élus du monde rural.

L'administration municipale n'est plus seulement une affaire de gestion des réseaux, d'aqueduc, d'égout, de voirie ou d'urbanisme, mais maintenant les dossiers de démographie, création d'emplois, création de richesse, qualité de vie et j'en passe font également partie de notre quotidien. Si nous voulons garder l'école ouverte, il nous faut des étudiants, nous n'aurons pas d'étudiants sans emplois pour les parents, et pour créer des emplois, les employeurs devront trouver des conditions gagnantes sur le territoire et une qualité de vie pour leurs travailleurs. C'est la vraie réalité dans notre gestion municipale quotidienne en 2006.

Alors si je reviens à l'automne 2002, pour partager avec vous le début d'une transformation de notre ville. Après l'élection municipale 2002, notre équipe a analysé le portrait socio-économique de la Ville, son environnement

socio-politique et constaté jusqu'à quel point nous étions vulnérables avec une économie basée sur une seule grande entreprise dont 30 % des revenus de la Ville parviennent uniquement de cette entreprise. Comme nous ne voulions pas devenir un 2^e Murdochville ou une 2^e Gaspésia, nous avons fait appel à notre communauté, organisé un colloque et arrivé à la conclusion qu'il nous fallait diversifier notre économie et arriver à une transformation en douceur de notre Ville. Nous devons être plus innovateur, plus créatif.

Nous nous sommes donc, donné un plan stratégique de développement échelonné sur cinq (5) ans. Plan stratégique que nous avons appuyé par un plan d'affaires effectué par une firme de comptables qui venait prouver aux partenaires potentiels gouvernementaux que notre plan stratégique était rentable à moyen et long terme.

De plus, à l'automne 2003, nous passons aux actes. Nous adoptons notre plan stratégique et nous proposons aux citoyens et citoyennes une taxe spéciale sur cinq (5) ans dédiée uniquement au développement économique. Ce qui fut accepté. De plus, nous entérinons la décision de nous donner un maire à plein temps et la méthode financière pour y arriver. En 2004, nous préparons un projet de loi privée de la Ville de New Richmond, qui fut sanctionné par l'Assemblée Nationale le 23 juin 2004. Ainsi nous nous donnions les outils nécessaires pour réaliser notre plan de diversification. C'est alors que nous présentons aux deux paliers de gouvernements ce plan afin de conclure des ententes financières avec eux pour la réalisation complète du projet sur une période de cinq (5) ans, conditions essentielles à sa réussite et à sa rentabilité.

Nous tentions également d'établir un partenariat avec la compagnie de pâtes et papiers qui venait de faire une ponction de deux millions dans nos coffres dans le cadre d'une dévaluation foncière. Alors nous travaillons avec tous ces partenaires un projet que nous appelions un projet pilote d'une petite ville qui veut diversifier son économie en amont d'une situation imprévisible ou prévisible plutôt qu'en aval d'une fermeture. Les négociations allaient bon train, le terrain était déjà acheté pour un éventuel parc industriel, un démarcheur était embauché pour faire de la prospection et voilà que le couperet nous tombe dessus à la toute veille d'une entente de financement avec le gouvernement.

Plus précisément, le 4 août 2005 à 7 h 30, on m'annonçait pour le jour même à 10 h 30, la fermeture de l'usine de pâtes et papiers qui fêtait ses 40 ans d'existence. Le coup fut dur et difficile, non seulement pour les travailleurs, la ville, les entreprises dépendant en partie de l'usine, les industriels du sciage mais également pour toute la région et de plus, nous étions considérés comme une ville centre desservant en services et en équipements supralocaux plusieurs municipalités, étant situées au coeur de la Baie-des-Chaleurs.

Maintenant que faisons-nous ? Oui, nous pouvons pleurer sur notre sort, chercher un coupable, la compagnie, le dollar canadien, les employés qui ont voté pour la grève, le prix trop élevé des matières premières, la mondialisation des marchés et j'en passe. Nous pouvons bloquer les routes, occuper des bureaux ? Mais est-ce la solution ?

Tous peuvent spéculer, mais nous devons maintenant regarder vers l'avenir, maintenir le moral des troupes, s'assurer que tous les ex-travailleurs et leur famille ont le soutien nécessaire, et passer à l'action. Oui, c'est un drame pour une communauté, mais tout est relatif dans la vie. Il n'y avait aucune perte de vie, tous les gens conservaient leur abri, mais il fallait maintenant d'autres emplois. Il fallait la mobilisation positive de notre population.

Notre projet de diversification n'est plus en amont d'une situation mais il est bel et bien en aval d'un drame, d'où l'urgence d'agir.

Deux équipes ont immédiatement été mises en place, équipes les plus restreintes possibles afin de laisser place à l'efficacité. Un premier comité présidé par notre députée, Mme Normandeau pour la relance de l'usine et un deuxième comité pour poursuivre la diversification économique de la Ville présidée cette fois par le maire.

Par après, les événements déboulèrent très vite, les deux paliers de gouvernements déjà au fait de notre plan de diversification, nous débloquent 2.5 millions de dollars. De plus, dans les semaines qui suivirent on nous annonçait la participation des gouvernements dans la construction d'un parc industriel évalué à 4.8 millions de dollars. Les travaux de la phase I ont débuté dès l'automne 2005. Pendant ce temps deux agents de développement économique font de la prospection soit un au niveau régional et l'autre au niveau national et nous avons

notre loi privée qui nous donnait le droit d'offrir des incitatifs fiscaux intéressants. De plus, des séances de brassage d'idées ont été organisées.

Tant qu'aux commerçants qui représentent un secteur important de notre économie, 200 commerces, 1 000 emplois, des mesures furent immédiatement mises en place pour ne pas qu'il y ait fléchissement de la consommation locale.

Plusieurs réunions avec les commerçants eurent lieu et une importante campagne publicitaire s'ensuivit. Il y eut construction d'un marché d'alimentation de 37,000 pieds carrés durant cette période. Une créatrice d'événements a été embauchée afin que la Ville continue de s'animer, «Noël en Gaspésie» a connu un vif succès.

Enfin les ministères ont été invités à démarrer les projets qui étaient sur la planche à dessin et prêts à lever. Le chantier de résidences privées, le Domaine Scandinave qui était en cours s'est poursuivi, les maisons qui étaient mises en vente trouvèrent immédiatement preneur, il n'y eut aucune chute des prix et également présentement, il y existe un manque flagrant de logements.

Six (6) mois après la fermeture de l'usine, il y a toujours espoir pour la relance, nous y travaillons très fort avec les ex-travailleurs, mais l'atmosphère dans la Ville a changé, New Richmond ne sera plus jamais ce qu'il était. Un nouveau dynamisme est né.

Les commerçants construisent, se réalisent, agrandissent, il y a beaucoup d'effervescence dans la Ville. Plusieurs projets d'entreprises privées sont sur la planche à dessin et le projet de développement du Centre de ski va bon train, le rayonnement de notre champion olympique François Bourque à Turin a permis de publiciser New Richmond à travers le Québec et même le monde entier. La population travaille en étroite collaboration avec le Conseil municipal.

Le développement économique est désormais au coeur de nos préoccupations, l'industriel, le commercial et le récréotourisme cohabiteront désormais harmonieusement dans un objectif de développement durable. Voilà le grand défi que nous sommes appelés à relever. Le tout supporté par une politique culturelle qui s'est soldé par la signature d'une entente avec le ministère de la culture du Québec et supporté également par une politique familiale qui s'est traduite par des mesures exceptionnelles de soutien aux jeunes familles. Nous vivons présentement un très grand paradoxe et en même un très grand défi, gérer la croissance dans une période de décroissance.

En conclusion, un leadership municipal fort et assumé, un travail d'équipe inébranlable, un réseautage élargi, une croyance en ses capacités, une patience à toute épreuve, une animation soutenue auprès de sa population, un plan de développement calqué sur les forces du milieu et ses opportunités, des outils de fonctionnement et de développement, des ressources disponibles et la volonté et l'espoir de réussir, voilà les principaux ingrédients de la recette que nous pensons gagnante pour la petite ville de New Richmond qui veut se transformer et faire face à la concurrence et au défi de demain.

■ Gilles Pansera

Arrivé à Lac Mégantic en 1982, Gilles Pansera fut d'abord commerçant puis, à titre de commissaire industriel, un des principaux acteurs du plan de développement de la MRC. En 1990, il reprenait Industries Manufacturières Mégantic, créant 300 emplois, ce qui lui valut en 1996 le Grand prix de l'entrepreneur du Québec dans la catégorie « redressement d'entreprises ».

Dans les années 1980, la MRC du Granit subissait la décroissance de son économie centrée sur la confection, le textile et la transformation du bois. La fermeture des Industries Manufacturières Mégantic, un fabricant de panneaux de portes en contreplaqué, a suscité la naissance du comité de relance économique. Après avoir réalisé un diagnostic de la situation, il mettait en œuvre un plan de développement quinquennal basé sur la recherche d'investisseurs étrangers, la mobilisation des capitaux locaux, le soutien aux entreprises, la formation de la main-d'œuvre et une vigoureuse stratégie de communication. Entre 1985 et 1990, une quarantaine d'entreprises manu-

facturières se sont installées sur le territoire de la MRC, créant près de 1 500 emplois. Parmi elles, deux grosses entreprises espagnoles (de disques à polir et de panneaux de particules) ont contribué à la création de PME locales dans les transports, l'usinage, les télécommunications, l'informatique et l'ingénierie. Le développement manufacturier a provoqué une croissance des services. Des programmes de formation en soins infirmiers et en agriculture ont été créés. Entre 1986 et 2000, le taux de chômage de la MRC est passé de 15,3 % à 5,3 %.

> Voir présentation Power Point en annexe

■ André Dionne

Journaliste puis chef de pupitre au quotidien «Le Nouvelliste» de Trois-Rivières pendant plus de 30 ans, André Dionne est aujourd'hui agent de développement à l'Association de développement économique. Il coordonne depuis trois ans la présentation du symposium de peinture « Des fleurs et des jardins » qui attire plus de 75 artistes peintres chaque été à Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Sainte-Anne-de-la-Pérade comptait 2 151 habitants en 1991 quand fut fermée l'usine d'Agropur, mettant au chômage une centaine de personnes, soit près de la moitié de population active dans le secteur secondaire. Les responsables locaux ont alors organisé un forum socioéconomique qui a donné naissance, en 1993, à l'Association de développement industriel et commercial. Cet organisme, qui regroupe les principaux acteurs économiques, politiques et communautaires locaux, met l'accent sur des projets industriels et touristiques. En 2001, de nouveaux emplois sont créés dans les secteurs de la fabrication et de la construction. La société Meubles E.G., qui s'est installée dans l'ancienne usine d'Agropur, emploie aujourd'hui plus de 100 personnes. Des PME se développent rapidement, telles que la fromagerie Jonathan, qui produit le fromage biologique Le Baluchon. Sainte-Anne-de-la-Pérade devient un pôle industriel régional. Le secteur récréotouristique, centré sur la pêche au poulamon, s'est renforcé : grâce à la création d'un centre d'interprétation, il accueillait 130 000 visiteurs en 2003.

Synthèse de l'atelier

Animateur :

Jean-Pierre Fournier, vice-président de Solidarité rurale du Québec

Secrétaire :

Sylvie Bellerose, conseillère en développement des territoires, Solidarité rurale du Québec

Au cours des dernières années, plusieurs territoires ruraux ont été frappés par la fermeture de grandes entreprises. Ces entreprises qui furent jadis des locomotives du développement économique de plusieurs collectivités, annoncent successivement d'importantes baisses d'activité ou, carrément, la fermeture. Les causes de ces fermetures sont diverses : la concurrence internationale, les exigences du marché, les coûts de production, la concentration des activités, la mise au point de nouvelles technologies, le manque d'investissements dans la modernisation de l'équipement, la baisse des stocks ou des ressources, ou le coût de la main-d'œuvre spécialisée.

L'atelier sur la reconversion des territoires a réuni trois intervenants qui ont vécu à divers moments des fermetures d'usines qui ont provoqué un processus de relance et de reconversion.

André Dionne, agent de développement économique à l'Association de développement industriel et commercial pour la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pérade, a présenté brièvement l'histoire de la communauté, qui a connu en 1991 la fermeture de l'usine Agropur, mettant au chômage une centaine de personnes.

Aujourd'hui, c'est l'entreprise Meubles E.G. qui occupe l'ancienne usine d'Agropur et emploie plus de 100 personnes dans la petite communauté de moins de 2300 habitants. De plus, le travail de reconversion a mené à la valorisation de d'autres secteurs, notamment celui du récréotourisme, par la mise en place d'un centre d'interprétation du poulamon (petit poisson des chenaux), qui accueille chaque année plus de 100 000 visiteurs, ainsi que l'organisation d'un symposium de peinture qui, depuis trois ans, interpelle l'implication de nouveaux acteurs dans la communauté.

M. Dionne ajoute que le travail n'est jamais terminé. Après la reconversion, arrive le temps des nouvelles réflexions, puisqu'il est essentiel de renouveler les stratégies de développement.

À New Richmond, la situation de la reconversion est plus récente. Après son élection en novembre 2002 à la mairie, Nicole Appleby avait déjà identifié les risques que comportaient une ville mono-industrielle. Elle s'était proposée une reconversion en douceur de la municipalité mono-industrielle en développant une économie diversifiée. Mais voilà que le destin en a décidé autrement et que la fermeture de l'usine Smurfit Stone s'est annoncée en août 2005.

La mobilisation et la réflexion avaient déjà été faites, toutefois, il fallait passer à l'action plus rapidement que prévu.

Gilles Pansera, ex-commissaire industriel dans la MRC du Granit dans les années 1980, a raconté comment il avait mobilisé, lors que la fermeture de l'entreprise Industrie manufacturière Mégantic, les intervenants de divers organismes afin de ratisser l'ensemble des préoccupations du milieu. Le comité avait identifié diverses actions, notamment celle de faire un inventaire exhaustif des ressources disponibles et des besoins des entreprises. Cette information permettait de mettre en place les bases d'un plan de relance et d'entreprendre plusieurs chantiers : la mise en réseau des forces vives du milieu, la mobilisation des capitaux locaux, la formation de la main d'œuvre, etc.

Les participants à l'atelier ont soulevé plusieurs préoccupations sur la nécessité d'un leadership accepté et reconnu par la communauté, sur l'approche de la planification, l'importance de travailler avec les forces vives du milieu et « d'interpeller les responsables capitaux locaux ».

Des exemples ont été présentés en relatant l'importance d'avoir un projet mobilisateur et de faire connaître les bons coups auprès de la communauté afin de développer un sentiment de fierté.

Une question concernant la reconversion du territoire a été posée : est-il possible d'agir et de prévenir les coups ? Un des panélistes a relaté l'exemple du test sur la grenouille qui rebondit lorsqu'elle est plongée dans l'eau bouillante, alors qu'elle s'endort lorsqu'elle est déposée dans un chaudron d'eau froide que l'on réchauffe lentement.

Atelier 2

Nouvelle ruralité — Jeunes, retraités, du Québec ou d'ailleurs, les migrants choisissent le village

Panélistes :

Christopher R. Bryant, professeur titulaire, Département de géographie, Université de Montréal

Michèle Vatz Laaroussi, professeure titulaire, Département de service social, Université de Sherbrooke

Thomas Martens, membre fondateur du Cercle international gaspésien et consultant, Thema communication, Bonaventure

Résumé de l'intervention des panélistes

■ Christopher R. Bryant

Spécialiste de la planification stratégique du développement local et communautaire en Amérique du Nord. Il travaille également sur les zones périurbaines et sur l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques au Canada. Il a fait ses études supérieures à la London School of Economics and Political Science de l'Université de Londres.

Les migrations des urbains vers différents milieux ruraux (milieux de faible densité, villages, petites villes) sont souvent décrites comme des sources de conflits potentiels avec les activités traditionnellement rurales, telles que l'agriculture. Ces migrations sont toutefois très hétérogènes. Elles concernent divers groupes sociaux (jeunes, retraités et autres), qui adoptent différents modes de vie et ont chacun des besoins spécifiques. Leurs impacts sur les milieux d'accueil sont donc très variables. Plusieurs exemples permettent de démontrer que les stratégies des territoires concernés s'adaptent à cette hétérogénéité en fonction du contexte géographique.

■ Michèle Vatz Laaroussi

Elle a réalisé de nombreux projets de recherche sur les familles immigrantes et sur les politiques locales d'accueil et d'intégration. Elle est responsable de l'Observatoire canadien de l'immigration dans les zones à faible densité d'immigrants et du futur réseau stratégique sur l'immigration en dehors des grands centres.

Plusieurs études portant sur des projets d'établissement des immigrants dans les territoires ruraux indiquent que chaque milieu rural possède un angle d'ouverture aux immigrants qui lui est particulier. Il dépend des motivations de l'accueil (démographique, économique, humanitaire), des acteurs impliqués ainsi que de la perception des immigrants ou des nouveaux arrivants par la population locale. Ces constats soulèvent diverses questions qui seront abordées : Quels sont ces angles par lesquels diverses communautés locales s'ouvrent à l'immigration ? Quels sont les processus de la diversité en milieu rural ? Comment se joue le rapport à la différence ?

■ Thomas Martens

Il est consultant en communication multilingue, organisateur et gestionnaire de projets culturels internationaux. Depuis octobre 2005, il est directeur général du village gaspésien de l'héritage britannique de New Richmond. Allemand d'origine, il s'est établi à Montréal puis à Bonaventure après avoir étudié les arts, la littérature et la linguistique à l'Université de Montréal.

L'expérience de la néoruralité en Gaspésie se réduit parfois à la distance qui sépare de la métropole. La ruralité est évacuée de son sens, car les territoires ruraux offrent désormais les mêmes biens et services que les grands centres. Elle devient une nouvelle urbanité, l'espace et le paysage en plus. Mais la Gaspésie se distingue aussi par la diversité de sa population de souche dont, contrairement à Montréal, elle ne réussit pas à amalgamer les composantes. On y trouve des villages acadiens, canadiens-français, basques, irlandais, écossais, loyalistes, anglais et anglo-normands qui entretiennent des contacts plutôt distants entre eux. La très petite minorité d'immigrants qui y vivent (0,5 % de la population) cherche à s'intégrer dans un ensemble qui, de loin, se présente comme gaspésien, mais de l'intérieur souffre des rivalités locales. L'absence de structure d'accueil et l'identification automatique de l'immigrant avec son pays d'origine rendent difficile l'acquisition d'une identité gaspésienne ou québécoise, dans cet environnement éclaté, mais en même temps extrêmement accueillant de l'Autre.

Synthèse de l'atelier

Animateur :

Alain Péricard, consultant, responsable du programme de recherche sur les migrations, Solidarité rurale du Québec

Secrétaire :

Danièle Blain, consultante en recherche et communications, Passez Go

Dans cet atelier, l'expertise se trouvait d'un côté de la salle comme de l'autre. Les participants comptaient des élus, des agents de développement, des chercheurs et des responsables d'organismes non gouvernementaux. Parmi eux plusieurs avaient vécu l'expérience de la migration.

Du côté des conférenciers, Christopher Bryant (département de Géographie, Université de Montréal) est convaincu que l'*exurbanisation*, un phénomène très hétérogène, n'est pas une source de conflit avec les activités agricoles traditionnelles. Il faut toutefois veiller à intégrer les nouveaux arrivants, reconnaître la valeur des ressources qu'ils amènent avec eux, prévoir des mécanismes de résolution de conflits et trouver des moyens de faire participer les migrants à la vie de la communauté.

Michèle Vatz Laaroussi (département de Service social, Université de Sherbrooke) a abordé les mêmes questions sous l'angle de l'immigration. Elle a rappelé qu'en 2002, dans l'ensemble du Canada, seulement 12 000 immigrants se sont installés en milieu rural. Le Québec a une longueur d'avance dans le domaine de la régionalisation de l'immigration, avec sa politique qui date d'une douzaine d'années. Il existe désormais un consensus autour du fait que le défi n'est pas tant d'attirer les immigrants en régions que de les encourager à rester. Quand ils arrivent, on leur dit « on a besoin de vous ». Puis on leur fait comprendre « ils faut que vous soyez comme nous. » Ensuite on s'étonne qu'ils repartent justement parce qu'ils sont devenus comme nous et qu'il font alors la même chose que nous.

Mme Vatz Laaroussi identifie trois difficultés ou trois « nœuds » qui marquent le processus d'insertion des immigrants :

- L'intégration des réseaux : ceux des immigrants très internationaux ont du mal à s'intégrer avec les réseaux locaux très fermés;
- La mobilité : les régions veulent attirer des gens qui ne vont plus bouger alors que les immigrants sont dans un processus de mobilité très fluide;
- L'accueil de l'Autre : dans les milieux ruraux on est prêt à accueillir des gens différents, mais pas trop. Par exemple, un Noir est le bienvenu s'il est catholique, mais un Noir musulman est plus difficilement accepté.

Notre troisième conférencier, Thomas Martens (consultant, Théma Communication), Allemand d'origine, s'est installé en Gaspésie il y a cinq ans après avoir vécu vingt ans à Montréal. Il a d'abord attiré notre attention sur la diversité ethnique de la population gaspésienne de souche : on y trouve des autochtones, des Basques, des Canadiens-français, des Anglo-normands, des loyalistes. Dans ce contexte, l'intégration des immigrants pose un défi supplémentaire, s'ajoutant à celui du nombre : en Gaspésie, ils sont environ 400, dont à peine une centaine d'adultes sur une population de 90 000 personnes. C'est pour leur donner une voix que Thomas Martens a fondé avec un groupe d'immigrants le Cercle international Gaspésien. Le résultat, pour lui, fut qu'après plusieurs décennies au Québec, ça l'a ramené à son identité de souche : il est redevenu l'Allemand. Il faut de nouveau qu'il assume le fait d'être l'Autre. Il est ainsi difficile de devenir Gaspésien quand on vous renvoie sans cesse à votre identité d'origine.

Du côté de la salle, les échanges ont été très riches. Toutes les personnes qui se sont exprimées avaient initié ou participé à des stratégies concrètes pour faire venir et intégrer des migrants en milieu rural. Il fut question de l'approche du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, plus souvent fonctionnelles que participantes, pour reprendre les termes de Serge Belley. Une participante du Carrefour jeunesse emploi du Saguenay s'est demandée comment éviter la « gettoïsation » des immigrants. Michèle Vatz Laaroussi a souligné que dans les ententes entre le ministère et les régions les immigrants ne sont jamais présents : on les traite comme des objets.

Un participant a dit que si l'on envoyait dans les régions des immigrants dont les compétences correspondaient davantage à la structure de l'économie locale, ce serait plus facile de les intégrer. Plusieurs ont fait état d'initiatives locales, de municipalités ou de régions qui sont allées chercher directement des personnes qui correspondaient à leurs besoins de main d'œuvre. Christopher Bryant est d'avis que ça peut effectivement être une bonne chose de court-circuiter les paliers gouvernementaux, mais que cette action directe ne règle pas le problème de la capacité d'accueil des communautés. Michèle Vatz Laaroussi a ajouté qu'une politique d'immigration ne peut pas être fondée uniquement sur ce genre d'initiative.

Une intervenante d'origine acadienne installée en Mauricie qui vit au Québec depuis 30 ans a dit qu'il avait fallu plus de deux ans avant qu'elle ne soit invitée à souper par les gens de l'endroit. Un autre a rappelé qu'un Québécois de souche qui déménage en milieu rural se fait toujours demander « c'est qui ton père ? » Dans son cas, il avait été nécessaire d'attendre plus de six mois et beaucoup de cafés au restaurant du coin avant d'entendre parler des vrais problèmes de la place.

Dernière idée forte des échanges : les communautés rurales doivent être préparées à accueillir des migrants. Il faut faire en sorte que la collectivité soit prête à recevoir les personnes qui viennent s'installer, qu'elles viennent d'ailleurs au Québec ou dans le monde. Un maire, qui a constaté que les nombreux immigrants d'origine européenne, qui vivaient dans sa municipalité, demeuraient invisibles, a organisé des activités spécifiquement pour les amener à participer à la vie communautaire. La glace a été rompue et depuis ce temps ils sont davantage présents.

En conclusion, Thomas Martens citait l'auteur Martiniquais Édouard Glissant : « Nous devons nous habituer à l'idée que notre identité va changer au contact de l'Autre. »

Atelier 3

Occupation et aménagement — Territoire zoné, le village peut-il encore se développer ?

Panélistes :

Bernard Ouimet, ex-président de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

Guy Debailleul, professeur titulaire, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, Université Laval

Clermont Dugas, géographe, professeur titulaire en développement régional, Université du Québec à Rimouski

Résumé de l'intervention des panélistes

■ Guy Debailleul

Spécialiste des politiques agricoles, des systèmes économiques comparés et des politiques environnementales. Il est économiste, formé à l'Institut National Agronomique de Paris-Grignon, France.

La loi sur la protection du territoire et activités agricoles constitue un instrument de régulation marqué par la vision actuelle du modèle agricole axée sur le productivisme et l'intensification de la production. Dans un contexte où les vertus de ce modèle connaissent un épuisement, comment devrait-on penser cet instrument qu'est le zonage dans une vision renouvelée du modèle agricole orientée vers la diversification, la cohabitation et l'acceptabilité sociale ?

> Voir présentation Power Point en annexe

■ Clermont Dugas

Géographe spécialisé dans les questions rurales, les disparités socio-économiques, l'aménagement et le développement du territoire et la climatologie. Il a travaillé au ministère de l'Agriculture du Québec et à Statistique Canada.

Une analyse de la zone agricole et une enquête effectuée auprès des municipalités de plusieurs régions du Québec indiquent que la loi sur la protection du territoire agricole présente de sérieux problèmes dans ses modalités d'application et, d'après les responsables municipaux, beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages pour le monde rural. Sans mettre en cause la pertinence de la loi, la plupart des répondants considèrent qu'elle devrait être amendée afin de permettre la construction résidentielle et des usages non agricoles sur les terres à faible potentiel ou sans potentiel agricole afin de favoriser la diversification économique du monde rural.

> Voir présentation Power Point en annexe

■ Bernard Ouimet

Il a occupé des postes dans divers ministères et organismes du gouvernement du Québec, entre autres ceux de vice-président puis de président de la CPTAQ entre 1986 et 2004. Il a une formation en sociologie, en administration de la santé et en urbanisme.

Oui le village peut encore se développer et ce, dans le respect de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) ainsi que des orientations gouvernementales en matière d'aménagement, relatives à la protection du territoire et des activités agricoles (*Document complémentaire révisé*, décembre 2001).

En ce qui concerne l'application de la Loi (LPTAA), le village peut continuer de se développer à trois conditions : qu'il n'y ait pas vraiment un espace approprié disponible dans la zone non agricole de la municipalité pour réaliser l'expansion souhaitée, que l'exclusion recherchée réponde effectivement à un besoin et à un objectif de développement de la municipalité, de la MRC ou de la Communauté eu égard au schéma d'aménagement et finalement, que l'emplacement visé corresponde réellement au site de moindre impact en fonction des critères prévus à la Loi. Lors de la pondération des critères, la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture doit faire l'objet d'une attention particulière et ne pas se limiter au territoire de la municipalité lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération ou une région métropolitaine de recensement ou dans le territoire des Communautés métropolitaines de Montréal (CMM) et de Québec (CMQ). C'est normalement à ces conditions que le village, tout comme la ville d'ailleurs, peut continuer de prendre de l'expansion à même le territoire agricole, dans le cadre des règles du jeu actuelles.

Les orientations gouvernementales en matière d'aménagement apportent également un éclairage additionnel important en précisant clairement les objectifs et les attentes du gouvernement à l'égard des MRC, non seulement quant à l'empiètement d'un périmètre d'urbanisation en zone agricole, mais aussi quant à la planification de l'aménagement de l'ensemble de la zone agricole (annexe 1). Car, faut-il le rappeler, le zonage agricole ne dispense pas les MRC et les municipalités d'assumer leurs obligations découlant de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (annexe 2).

On a trop souvent tendance au Québec, pour des raisons qu'on peut comprendre d'un point de vue historique et culturel, à imputer au zonage agricole des problèmes qui relèvent normalement de l'aménagement du territoire, particulièrement dans un contexte où la révision des schémas d'aménagement et de développement (SAD) et l'adoption des règlements municipaux de concordance aux objectifs des schémas révisés avancent à pas de tortue... avec les conséquences que l'on connaît :

■ Maintien de la pression sur la zone agricole, malgré des manifestations différentes selon que l'on se situe dans la zone agricole des grandes agglomérations urbaines (Communautés métropolitaines, agglomérations, villes-MRC, nouvelles grandes villes) ou à leur périphérie, ou dans les communautés rurales incluant les régions ressources;

■ Prédominance d'un régime de traitement des demandes au cas par cas, au jour le jour et sans perspective, ce qui ne facilite pas toujours la cohérence et la prise en compte des effets globaux à long terme des demandes ponctuelles;

■ Perpétuation d'un régime qui n'incite pas à l'implication et à l'engagement des instances municipales responsables de l'aménagement et du développement de leur territoire, ni au développement d'une vision d'ensemble et à long terme, préalable pourtant indispensable lorsqu'on souhaite une application plus souple de la Loi (LPTAA).

Au-delà du discours idéologique qu'on entend parfois et qui resurgit sporadiquement, au-delà de certaines critiques qui ne tiennent pas la route lorsqu'on les confronte aux résultats de l'ensemble des décisions de la Commission (CPTAQ), au-delà de certaines solutions préconisées sous le couvert de l'« occupation du territoire» et qui nous ramèneraient plusieurs années en arrière, les conséquences qui découlent de la situation actuelle ci-

haut décrite m'apparaissent plus fondamentales pour l'intérêt public que ce qu'on invoque généralement pour critiquer le Loi ou son application.

Quoiqu'on en dise, le zonage agricole est une des grandes réalisations du Québec. Il s'est imposé comme une nécessité à la fin des années '70 et il demeure encore nécessaire aujourd'hui, malgré l'évolution du contexte et après plus d'un quart de siècle d'application. Cela dit, on doit pouvoir l'améliorer et lui permettre de continuer d'évoluer pour mieux tenir compte des enjeux actuels dans les grandes agglomérations urbaines et leur pourtour (l'étalement urbain et ses empiètements sur la zone agricole, souvent sur les meilleurs sols) et dans les communautés rurales dont plusieurs sont aux prises avec de sérieux problèmes de dévitalisation (décroissance démographique, exode des jeunes, difficulté de maintenir les services, pertes d'emplois, sous-utilisation de la zone agricole) et parfois même, de survie.

La façon d'occuper le territoire, la forme d'occupation préconisée, la manière d'agencer les activités dans la zone agricole, notamment pour éviter les conflits entre les différents usages, sont des questions qui relèvent de l'aménagement du territoire et de la gestion de l'urbanisation. Elles ont également des incidences majeures sur le territoire agricole et sur la pratique et le développement de l'agriculture, qu'on soit dans les grandes agglomérations urbaines ou dans leur pourtour, ou dans les milieux ruraux plus éloignés. Il faut donc s'interroger sur la manière qu'on aménage ou qu'on souhaite aménager le territoire pour garantir à long terme une base territoriale qui soit propice à la pratique et au développement des activités agricoles, tout en favorisant le développement durable des collectivités. Tel m'apparaît être le principal enjeu de toute réflexion pour « une occupation rationnelle, durable et harmonieuse du territoire », pour reprendre les mots de Solidarité rurale du Québec, dans son mémoire remis au ministère du Développement durable, de l'environnement et des parcs en mai 2005.

Cet équilibre entre la protection de la ressource (et l'environnement dans lequel elle est située) et le développement des collectivités ne peut être atteint sans la prise en considération des potentiels et des particularités de chacun des milieux et sans un plus grand engagement des instances concernées par l'aménagement et le développement de la zone agricole.

Dans ce contexte, comment peut-on contribuer à améliorer les choses ? Sur quoi mettre l'accent pour avoir le plus d'impact, pour obtenir des résultats significatifs ou pour contribuer à un changement de dynamique susceptible de mieux protéger la ressource à long terme et le développement durable des collectivités ?

Une approche plutôt pragmatique, axée sur l'action, conduit à quelques pistes de réflexion regroupées autour des trois points suivants :

1. la révision des schémas d'aménagement et l'adoption des règlements municipaux de concordance;
2. le recours aux dispositions de l'article 59 de la Loi (LPTAA) pour régler à long terme, de façon concertée et avec une vision d'ensemble, comme l'a fait la MRC Le Haut-Saint-François, ce qui apparaît comme étant le plus problématique actuellement : le résidentiel en zone agricole;
3. l'évolution de la Loi (LPTAA), notamment pour mieux tenir compte des enjeux et des caractéristiques de chacun des milieux et pour accroître l'implication et l'engagement des instances municipales responsables de l'aménagement et du développement de leur zone agricole : habiliter la Commission (CPTAQ) de manière à ce qu'elle puisse éventuellement conclure des ententes avec les MRC ou les Communautés métropolitaines, sur toute matière relative au contenu de la zone agricole, dans le cadre de sa mission, et en concertation avec le monde agricole.

Si l'on faisait des avancées significatives dans cette direction, on ne réglerait sans doute pas tous les problèmes mais il en resterait beaucoup moins! Chose certaine, on serait mieux outillé pour faire face aux enjeux et aux défis qui se profilent à l'horizon des prochaines années, tout en contribuant à faire évoluer les choses dans un domaine qui en a besoin.

1. D'abord, finir la révision des schémas d'aménagement et de développement (SAD) et procéder partout à l'adoption des règlements municipaux de concordance.

Rappelons que le gouvernement du Québec, après d'être doté de législations touchant différents aspects plus sectoriels de l'aménagement du territoire (les forêts, les terres publiques, les mines, les parcs, les biens culturels, la qualité de l'environnement et la protection du territoire agricole), adopta finalement la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en décembre 1979.

C'est en vertu de cette loi que les MRC ont été constituées et qu'elles ont entrepris l'élaboration des schémas d'aménagement. Les premiers schémas sont entrés en vigueur en 1985, mais la plupart d'entre eux l'ont été en 1987 et 1988. Comme la Loi prévoyait que les schémas élaborés par les MRC et les Communautés urbaines de l'époque devaient être révisés au plus tard **cinq ans** après leur entrée en vigueur, ce délai arriva à échéance en 1992 et 1993 pour la plupart d'entre elles. Qu'en est-il aujourd'hui, **douze** ou **treize** ans plus tard ?

En mars 2006, seulement la moitié des MRC ayant une zone agricole disposent d'un schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur, conforme aux orientations gouvernementales (43 MRC sur 86)...

De plus, chaque municipalité est tenue, dans les 24 mois de l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement, d'adapter son plan d'urbanisme et sa réglementation aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. Il s'agit de mesures de concordance obligatoires car à quoi servirait un schéma d'aménagement si les orientations et les objectifs qui y sont énoncés ne se traduisaient pas concrètement dans la réglementation locale ?

Peu d'informations sont disponibles à ce sujet. Il semble que dans moins de 15% des MRC qui ont un schéma d'aménagement révisé en vigueur, la totalité des municipalités auraient adopté et mis en vigueur leurs règlements de concordance...

Même s'il y a des MRC qui peuvent être citées en exemple, ou qui sont bien engagées dans le processus de révision de leur schéma, il n'en demeure pas moins que, dans l'ensemble, il s'agit d'une opération qui a du plomb dans l'aile, qui accuse un retard considérable. Pendant ce temps, plusieurs demandes individuelles sont adressées à la Commission (CPTAQ) sans « filtrage » au niveau local, comme s'il n'y avait pas de schémas d'aménagement, comme s'il n'y avait pas d'orientations gouvernementales en matière d'aménagement... Dans ce contexte, le zonage agricole devient une proie facile ou un bouc émissaire par excellence car, au rythme où vont les choses, ce rôle (qui lui convient quand même assez bien) n'est pas prêt de disparaître!

Toutefois, ce qui m'apparaît encore plus grave, ce n'est pas que cette opération s'éternise ou soit devenue un peu « zombie », c'est que cette situation n'est pas dénoncée et qu'elle semble finalement convenir à tout le monde. N'est-il pas pour le moins étonnant qu'on subisse cette situation sans que des mesures appropriées soient prises pour forcer la finalisation de cette opération par des mesures incitatives ou autres. Pourquoi, par exemple, ne pas assujettir (ligne dure) ou bonifier (ligne douce) les subventions versées aux municipalités et aux MRC (exemple : subvention de base + 15%) dans les cas où les schémas d'aménagement et de développement des MRC sont révisés et en vigueur, après avoir passé le test de la conformité aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement ? Il me semble qu'il y aurait une certaine logique à procéder ainsi et surtout, un **signal clair** quant à l'importance de finaliser une telle opération, si l'aménagement du territoire est une préoccupation du gouvernement.

Un schéma d'aménagement et de développement révisé et en vigueur caractérise la zone agricole en fonction des différents potentiels et ouvre la voie à des approches d'ensemble tel que le requiert, par exemple, les dispositions de l'article 59 de la Loi (LPTAA).

2. Ensuite, une fois le schéma d'aménagement et de développement révisé, recourir aux dispositions de l'article 59 de la Loi (LPTAA) pour régler de façon concertée, avec une vision d'ensemble et une perspective à long terme, le résidentiel en zone agricole.

Une MRC ou une Communauté métropolitaine peut soumettre une telle demande à la Commission aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles résidences pourraient être implantées en zone agricole. Ces demandes à **portée collective** peuvent porter sur des îlots déstructurés de la zone agricole ou sur des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole, localisés dans des secteurs agricoles moins dynamiques identifiés au schéma d'aménagement ou à un projet de modification ou de révision d'un tel schéma.

En plus des critères usuels que la Commission doit considérer pour l'étude d'une demande d'autorisation, il est spécifié, pour la première fois dans la Loi, qu'elle doit également être satisfaite que l'autorisation recherchée traduise une **vue d'ensemble** de la zone agricole et s'inscrit dans une perspective de **développement durable** des activités agricoles.

Ces dispositions ont été introduites dans la Loi en 1996, puis remaniées en 2001 pour les rendre plus opérationnelles. Une seule MRC s'en est prévalué jusqu'à maintenant, la MRC Le Haut-Saint-François. À la suite d'une démarche rigoureuse et orchestrée, cette MRC a obtenu l'autorisation de combler des espaces vacants situés dans 23 îlots déstructurés et la possibilité d'émettre plus de 335 permis de construction à des fins résidentielles sur des terrains actuellement vacants de dix hectares et plus, localisés dans l'affectation rurale de sa zone agricole (décision du 4 novembre 2005, au dossier #341291).

D'autres MRC pourraient s'engager dans cette voie, en continuité de la révision de leur schéma d'aménagement qui a donné lieu à une caractérisation de leur zone agricole. Contrairement au traitement au cas par cas, cette approche permet une gestion plus éclairée et plus cohérente de la fonction résidentielle sur l'ensemble du territoire d'une MRC. Les effets à long terme sont plus facilement évaluables et les règles du jeu deviennent enfin claires pour tout le monde.

Comme la plupart des critiques qu'on entend au sujet de l'application de la Loi concernent le résidentiel, là où les taux d'autorisation de la Commission sont nettement plus faibles (une demande sur deux, depuis plusieurs années), le climat pourrait sans doute s'améliorer s'il y avait une réelle volonté d'agir en s'engageant dans une telle démarche.

3. Puis, dans une perspective d'amélioration de la Loi (LPTAA), habiliter la Commission (CPTAQ) à conclure des ententes avec les MRC ou les Communautés métropolitaines, sur toute matière relative au contenu de la zone agricole, dans le cadre de sa mission et en concertation avec le monde agricole.

Si la Loi (LPTAA) devait continuer d'évoluer (les grands changements remontent à dix ans), il me semble que c'est dans cette direction qu'il faudrait aller, en continuité avec l'ouverture faite à l'article 59 de la Loi pour les demandes à portée collective (toutefois limitées au résidentiel), plutôt que vers une judiciarisation du processus décisionnel et le maintien d'un régime de traitement des demandes à la pièce où l'ad hoc et le cas par cas dominant encore après plus d'un quart de siècle d'application de la Loi, qui est pourtant, faut-il le rappeler, une loi de zonage!

Voilà ce qui m'apparaît être la plus grande lacune du régime actuel, en plus du fait que le cas par cas masque ou dilue les effets globaux à long terme des autorisations ponctuelles sur la zone agricole et la pratique de l'agriculture et surtout, n'incite pas les principaux acteurs responsables de l'aménagement et du développement de la zone agricole à s'impliquer ou à s'engager davantage.

Il faut permettre une **voie alternative**, et plus souple, au traitement des demandes à la pièce sans perspective ni vision à long terme. Dans l'application d'une loi de zonage où la cohérence des décisions est impérative (car l'incohérence se traduit par de l'injustice ou de l'iniquité), il est difficile d'être plus souple dans le traitement des demandes ponctuelles, n'étant pas toujours rassuré sur leurs effets d'entraînement à long terme.

De plus, l'expérience démontre clairement que c'est en travaillant de façon plus rapprochée avec les instances municipales (Communautés, MRC, municipalités) et agricoles (UPA) qu'on obtient les meilleurs résultats. On l'a constaté dans la révision des zones agricoles (1987-1992), opération majeure qui s'est soldée par la conclusion de 96 ententes avec les MRC et par un appui et un large consensus du monde agricole. On le constate également quand la Commission se déplace pour entendre les parties dans leur milieu et surtout, quand elle rencontre des instances municipales et agricoles pour discuter et échanger sur des problématiques relatives au zonage agricole et à l'application de la Loi.

Une fois le schéma d'aménagement et de développement (SAD) révisé conformément aux orientations gouvernementales, les ententes avec les MRC ou Communautés pourraient porter sur un ou plusieurs aspects de l'application de la Loi (sauf les exclusions de la zone agricole), selon l'intérêt et la volonté manifestés par ces instances. Les objets de l'entente donneraient lieu à une délégation, un peu à la manière dont procède la Commission (« Agricultural Land Commission ») chargée d'appliquer la loi sur la protection du territoire agricole en Colombie-Britannique (« BC's Land Commission Act »).

Cette possibilité de conclure des ententes avec les MRC ou Communautés permettrait de mieux prendre en compte les caractéristiques de chacun des milieux, faciliterait le dialogue avec les instances municipales et agricoles concernées, diminuerait progressivement le traitement des demandes ponctuelles, simplifierait l'administration de la Loi et contribuerait à rendre claires pour tout le monde les règles du jeu relatives aux matières contenues à l'entente.

N'est-il pas étonnant de constater, par exemple, qu'après plus d'un quart de siècle d'application de la Loi, on en soit encore à cheminer au jour le jour, à Québec ou à Longueuil, des demandes d'agrandissement résidentiel ou des demandes pour régir l'implantation d'un usage secondaire ou accessoire dans une bâtiment principal existant sur une superficie bénéficiant de droits acquis, ou encore, la conversion de l'usage existant en un usage de même nature, avec toutes les péripéties qui s'en suivent sur le plan juridique lorsqu'on a deux versions différentes selon qu'on s'adresse à la Commission ou, en appel, au Tribunal administratif du Québec!

D'autres fonctions que le résidentiel (et peut-être de façon moins compliquée) se prêteraient bien à la démarche conduisant à la conclusion d'ententes. Pensons, par exemple, à l'industriel ou au commercial qui exigent une planification d'ensemble et une vision à long terme pour leur localisation. On pourrait multiplier les exemples, mais tel n'est pas mon propos. Je voulais simplement suggérer qu'il est possible et hautement souhaitable d'évoluer dans cette perspective par des ajustements ciblés à la Loi de manière à la bonifier et à lui donner un nouveau souffle pour au moins la prochaine décennie.

Plusieurs s'empresseront d'invoquer qu'il vaut mieux s'en tenir au statu quo.

Pour certains, il s'agit d'une position plutôt « défensive » : la peur légitime de revenir en arrière et de perdre les acquis durement gagnés au fil des ans, si l'on « ouvre » la Loi. Cette crainte n'est pas sans fondement quand on voit ce qui se passe et quand on écoute ce qui se dit...

Pour d'autres, le régime actuel centré sur le traitement des demandes à la pièce fait bien l'affaire. Certains y gagnent leur vie; d'autres s'y sont habitués; d'autres se défilent ou en profitent; d'autres sont à l'affût d'une conjoncture qui justifierait de repousser l'échéance...

Bien que je puisse comprendre ces points de vue, je demeure plutôt d'avis que des ajustements, précis et bien ciblés, s'imposent pour préserver la crédibilité de la Loi, sa légitimité et la cohérence de son application. Il est important qu'une loi de cette envergure continue d'être perçue comme légitime et adaptée aux réalités émer-

gentes. Je l'ai déjà dit dans le message introductif du Rapport annuel de gestion 2002-2003 de la Commission et je le crois encore car, la meilleure façon de discréditer une loi, c'est de ne pas la faire évoluer.

Puisse ces quelques idées contribuer à la réflexion de ceux et celles qui s'intéressent au domaine de l'aménagement du territoire et au devenir de la zone agricole.

> Voir documents en annexes

Synthèse de l'atelier

Animateur :

Claude Marchessault, président, Tourisme Montérégie

Secrétaire :

André Escojido, sociologue et ancien haut fonctionnaire au gouvernement du Québec

Le résumé présenté lors de la synthèse des ateliers vendredi matin n'a pas fait l'unanimité auprès des panélistes et des participants. De l'avis général, ce résumé ne reflétait pas l'essentiel des propos entendus au cours de l'atelier. Devant cette situation, Solidarité Rurale a demandé qu'un nouveau résumé soit préparé par un rédacteur neutre à partir des enregistrements sonores de l'atelier, afin de mieux rendre compte du point de vue défendu par chacun des panélistes.

1. Résumé présenté lors de la synthèse des ateliers

Le premier intérêt qui découle de la démarche prospective de cet atelier qui s'est interrogé sur les pistes à promouvoir pour assurer un développement valable et équilibré du village en territoire zoné agricole, est d'avoir pu bénéficier d'un regroupement spontané de quelque soixante-dix (70) personnes intéressées, provenant de milieux divers, praticiens de la ruralité et professionnels de différentes disciplines qui s'y rattachent.

La composition des trois panélistes, messieurs Guy Debailleul, Clermont Dugas et Bernard Ouimet, a contribué à bien répondre aux attentes de l'assemblée comme aux visées de Solidarité rurale du Québec (SRQ). Je les remercie d'avoir situé avec justesse la question du développement du village (avec un grand « V »). En effet, le devenir du village a été abordé sous divers angles sans perdre de vue la formule consacrée par SRQ : « Tant vaut le village, tant vaut le pays ».

De fait, l'exercice a consisté, à travers pas moins des vingt-deux questions esquissées par les intervenants, en un franc dialogue, à mieux comprendre la place centrale en milieu rural qu'il importe d'attribuer au village, creuset irremplaçable où se créent, se stabilisent et se perpétuent encore des identités collectives. Les participants à l'atelier « Occupation et aménagement » ont reconnu l'importance, dans un Québec marqué par la mondialisation et aux prises avec des enjeux sociétaux et politiques de protection de l'environnement, de préconiser une plus étroite et une plus nette coexistence pacifique ainsi qu'une cohabitation harmonieuse entre diverses utilités publiques que suppose une qualité de vie résidentielle et communautaire dans l'aire géographique d'ancrage du village.

En résumant à l'extrême les principales réflexions et les considérations mises en lumière dans le cadre de cet atelier, on peut évoquer à larges traits plusieurs thématiques prospectives, qui témoignent du souci communément partagé de faire progresser les instruments de gouvernance et de faire évoluer la conception décentralisée des poli-

tiques et des stratégies d'actions aptes à contrebalancer une hyper-industrialisation agricole productiviste insuffisamment diversifiée.

On estime que tel que pratiqué, le productivisme auquel on assiste, risque de compromettre l'indispensable développement convivial du village. En ce sens, le territoire d'occupation et d'aménagement qu'est le village doit être considéré comme un phénomène multidimensionnel répondant à sa logique propre, à des impératifs autres que ceux reliés à la zone agricole.

La plupart des réflexions qui sont ressorties à cet atelier corroborent les énoncés consignés dans le plaidoyer de SRQ.

Le village peut véritablement se développer dans l'économie en réseaux, car il est le lieu où peuvent s'exprimer des besoins individuels d'identité et s'épanouir des sentiments d'appartenance à toutes sortes de valeurs autres qu'agricoles. À la faveur de plus amples prérogatives et de moyens correspondants à l'exercice de celles-ci, les villages se développeront et sauront tirer le meilleur parti de leurs atouts régionaux, de leurs ressources humaines culturelles et touristiques et des retombées de toutes sortes des activités agricoles. Le renforcement de la cohésion et du lien de solidarité communautaire qui existent dans bon nombre de villages présentement perturbés par un zonage agricole trop envahissant devraient constituer un objectif prioritaire à poursuivre solidairement et collectivement.

Tout au long de sa trajectoire, l'application de la loi de la protection du territoire agricole a été, selon les résultats d'une vaste enquête menée dans bon nombre de municipalités, à la fois un atout et un risque pour le développement du village séparé de son environnement.

L'ensemble des participants considère que le moment est propice pour se doter d'une plus nette capacité de conclure des ententes en ayant un regard d'ensemble du territoire de la MRC une fois finalisés les schémas d'aménagement. Les inquiétudes exprimées quant à l'application de la loi en égard aux restrictions des usages résidentiels en zone agricole ont été largement analysées et confrontées dans un esprit d'ouverture. On a fait remarquer que les nouvelles dispositions de l'article 59, quant à certaines demandes à portée collective, étaient insuffisamment connues et donc sous-utilisées, alors qu'elles permettent de prendre en considération les particularités régionales et donnent ouverture à l'implantation en zone agricole de nouvelles utilisations résidentielles. Il est ainsi loisible aux municipalités (MRC) ou aux communautés intéressées détentrices de schémas d'aménagement dûment révisés et finalisés, de se prévaloir des dispositions de l'article 59 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (SRQ, chapitre 35).

Un des thèmes abordés dans cet atelier a été celui qui a trait à la question qui se pose de manière de plus en plus aiguë, de la **gestion aussi décentralisée** que possible des ressources naturelles, de la protection de l'agroenvironnement et de la cohabitation harmonieuse de l'espace d'occupation et d'aménagement du village.

On considère qu'il y a lieu de redonner au village les leviers de sa reterritorialisation comme élément central de son développement. La protection du territoire agricole est une composante importante du milieu rural contemporain. Elle n'est cependant pas la seule capable de modeler le développement du village. Loin de disparaître de la carte du Québec, les villages sont en mesure de se reformuler de diverses façons en alliant modernité et tradition, en mettant en valeur village historique et patrimoine bâti, en facilitant une judicieuse cohabitation entre protection du territoire et protection des autres activités communautaires.

Il y a lieu d'élargir et de diversifier l'horizon du village aussi bien en termes de développement de l'emploi, des champs de compétence autres qu'agricole, de créativité et de performance, de prospection de nouveaux modèles agricoles générateurs de retombées locales.

Enfin, une foule de questions et de suggestions éparses mais révélatrices du sérieux des préoccupations majeures que suscite le développement du village en territoire zoné ont été formulées :

- Comment remédier à la perte de population dans les régions périphériques ?
- Comment freiner l'exode rural ?
- Comment contrebalancer les impacts socioéconomiques et démographiques ?
- Comment mieux instrumenter une nouvelle forme de régulation de la protection agricole ?
- Comment privilégier la diversité des modèles agricoles, la création d'emplois et accentuer les retombées locales pour le village ?
- Comment revoir les processus en vigueur pour adapter l'agriculture au territoire et non pas le territoire à l'agriculture ?
- Reconnaître la nécessité et l'urgence d'entamer des recherches sur les retombées socioculturelles associées aux petites et moyennes exploitations agricoles.
- Entreprendre l'inventaire des taux d'inoccupation des territoires.
- Que faire pour améliorer le Grand Jardin de la ruralité ? Une interrogation qui mérite d'être considérée dans un esprit constructif.

En complément des questions traitées dans le cadre de cet atelier, s'ajoutent deux intéressantes présentations, sur écran, d'hypothèses claires et documentées, de solutions à envisager pour permettre au village de se développer, de se recomposer et de se redécouvrir.

Les présentations originales des professeurs Guy Debailleul et Clermont Dugas fournissent des points de repère sur le sujet.

* * *

2. Second résumé rédigé à partir des enregistrements sonores de l'atelier

La Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) a été une des pièces maîtresses du développement des milieux ruraux au Québec. Introduite en 1979, alors que la nécessité d'imposer un cadre législatif pour contrer l'émiettement du territoire et l'empiètement urbain sur les meilleures terres agricoles était devenue évidente, elle faisait partie d'un ensemble de dispositifs de régulation de l'activité agricole, visant à encadrer et soutenir le développement de l'agriculture. Il fallait, selon le slogan de l'époque, « nourrir le Québec ». Et, pour y parvenir, l'agriculture se devait d'adopter des pratiques plus modernes, de viser une plus grande productivité pour garantir en bout de ligne les meilleurs prix possibles pour les consommateurs.

Eu égard aux objectifs de modernisation, d'accroissement de la productivité et de contrôle des prix à la consommation, la politique de soutien et de développement agricole s'est avérée un réel succès, qui n'est pas cependant pas sans revers. Il est légitime de se demander si, aujourd'hui en 2006, la Loi sur le zonage agricole ne nuirait pas au développement des villages, si elle possède encore toute sa pertinence et dans quelle direction devrait-elle évoluer.

Deux des panélistes participant à cet atelier, M. Guy Debailleul et M. Clermont Dugas, se sont fait les critiques du système de zonage, en insistant sur son impact négatif sur le dynamisme du milieu rural. Le troisième panéliste, M. Bernard Ouimet, s'est quant à lui porté à sa défense, en montrant à quelles conditions la Loi pouvait continuer à servir le développement local et en insistant sur le rôle accru que les municipalités devraient assumer pour atténuer les conséquences négatives qu'elle génère. Mais, en dépit des critiques émises ou des aménagements souhaités, tous les panélistes ont insisté sur l'importance et le caractère nécessaire de la Loi.

Le zonage nuit-il au développement des régions ?

Une majorité de maires de municipalités de régions périphériques (Gaspésie - Îles de la Madeleine, Bas Saint-Laurent, Saguenay - Lac Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue) estiment que le zonage constitue un frein important au développement des régions. C'est ce qui ressort d'une enquête dont le géographe Clermont Dugas est venu partager les résultats. Ces régions ont connu une décroissance démographique de l'ordre de 26% entre 1971 et

1996, contrairement aux régions fortement urbanisées qui, elles, ont vu leur population croître de 120% pendant la même période.

Bien que tous les répondants reconnaissent les mérites de la LPTAA et refusent de remettre en question son utilité, une majorité d'entre eux a fait valoir que le manque de flexibilité de la Loi pourrait être un des facteurs explicatifs de la décroissance démographique et de la faible performance économique de leur région. Les inconvénients découlant du zonage agricole pèseraient en effet plus lourd que ses avantages.

Un reproche fréquemment émis à l'endroit de la loi et de son application est qu'elle ne tiendrait pas suffisamment compte de la disparité dans la qualité des sols et des caractéristiques du milieu. Dans les régions concernées par l'enquête, un peu moins de la moitié (45%) de la zone agricole serait occupée par des exploitations. Et dans plusieurs cas, le faible potentiel agricole des terres ne justifie pas une vocation exclusivement agricole. Dans la MRC de Matane, 54,4% des terres agricoles aurait un potentiel de classe 5 ou 7. Un fort pourcentage des répondants (47%) estime que le périmètre d'urbanisation autorisé est trop petit ou ne correspond pas aux besoins de leur municipalité, et 29% d'entre eux disent avoir essayé un refus de la part de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à la suite d'une demande d'agrandissement de ce périmètre.

La majorité des répondants (80%) estime que la Loi nuit au développement socio-économique de leur région. Parmi les effets négatifs découlant de l'application trop stricte de la loi, les maires répondants ont mentionné :

- une sous-utilisation des ressources et du potentiel de développement;
- une sous-utilisation des infrastructures municipales;
- une diminution des recettes fiscales;
- la difficulté pour les jeunes ménages de s'établir à faible coût sur la terre familiale;
- les contraintes posées au développement économique et touristique en raison de la difficulté à détourner de leur vocation agricole des terres présentant un haut potentiel pour d'autres activités.

La Loi est-elle encore pertinente ?

La critique la plus sévère du système de zonage a été livrée par M. Guy Debailleul, professeur titulaire au Centre de recherche en économie agrolimentaire de l'Université Laval. Selon M. Debailleul, la Loi a eu pour effet d'imposer un modèle d'agriculture fondé sur l'industrialisation et la mécanisation intensives, la spécialisation et la concentration. Les régions se vident tranquillement de ces travailleurs qui devaient profiter du processus de modernisation de l'agriculture visé par le dispositif de régulation mis en place par le gouvernement au cours des années 1970. Le secteur agricole est devenu une activité à grande « intensité capitaliste ». Ce qui compte aujourd'hui, ce n'est plus la main-d'oeuvre ou la disponibilité de ressources, mais l'accès au capital. Et ce capital est concentré dans un nombre de plus en plus restreint de mains. Au lieu de renforcer le dynamisme des régions, cette nouvelle agriculture minerait lentement la vitalité économique et la solidarité du milieu rural.

Il ne s'agit pas là d'un constat particulièrement récent. Dès 1940, un anthropologue américain, Walter Goldschmitt, avait comparé l'impact, sur le dynamisme des collectivités rurales de la Californie, de l'agriculture de type « capitaliste », dominée par la grande entreprise, avec celui de l'agriculture de type familial. Goldschmitt avait noté une densité de flux économiques locaux nettement plus importante dans les milieux où dominait l'agriculture familiale. L'accélération récente de la concentration économique dans le secteur agricole au Québec, associée au marasme économique des régions, a incité certains chercheurs à vérifier si l'hypothèse formulée par Goldschmitt pouvait s'appliquer au Québec. Les résultats, semblables à ceux obtenus par le chercheur américain, révèlent une corrélation négative entre la taille des acteurs agricoles et leur participation au dynamisme économique et social du milieu dans lequel ils sont implantés.

La Loi actuelle qui définit les critères pour l'aménagement et l'occupation du territoire en milieu rural, tend à favoriser une concentration de plus en plus poussée de la propriété et de l'activité agricoles. Selon M. Debailleul, il est de notre devoir de nous interroger sur la pertinence actuelle d'une loi mise au service exclusif d'un modèle de développement économique qui fait planer de sérieuses menaces sur les collectivités rurales. Il faudrait étudier en profondeur l'impact des types d'agriculture prédominants dans un territoire sur le dynamisme et la vitalité des

collectivités. Il est souhaitable que cette pièce maîtresse du développement rural qu'est le système de zonage évolue pour faire davantage de place à une approche « multifonctionnaliste » de l'activité agricole, c'est-à-dire une approche qui prenne en compte aussi bien l'intensité des échanges des entreprises agricoles avec le milieu rural que les seuls critères de productivité et de rendement. La loi sur le zonage agricole doit évoluer selon une vision renouvelée du modèle agricole orientée vers la diversification, la cohabitation et l'acceptabilité sociale.

Les conditions de développement des villages dans les territoires zonés

À la question posée dans le thème de l'atelier : « Les territoires zonés peuvent-ils encore se développer », l'ex-président de la CPTAQ, M. Bernard Ouimet, répond sans hésiter par l'affirmative. Oui, les zones rurales peuvent se développer, mais à certaines conditions.

La Loi sur la protection agricole découlant de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme est entrée en vigueur en 1979. Le but visé était de pallier l'incapacité des milieux ruraux à développer leurs propres stratégies d'aménagement du territoire, et surtout à protéger le territoire agricole adéquatement. Dans le cadre de la loi, les MRC étaient tenues de développer des Schémas d'aménagement et de développement (SAD), afin de se doter d'une orientation globale, d'une vue d'ensemble de l'occupation de leur territoire et de son développement. Vingt-sept ans plus tard, la moitié seulement des MRC (43 sur 86) a complété l'exercice de révision de son schéma d'aménagement. Pire encore : de ces 43 MRC, seules quelques-unes ont procédé à l'adoption de règlements de concordance qui donnent aux municipalités des outils juridiques pour implanter et faire respecter leur schéma d'aménagement.

Un quart de siècle plus tard, la majorité des demandes de dérogation déposées à la CPTAQ sont le résultat d'initiatives non concertées, jugées au cas par cas. Pour ce qui est des demandes de construction résidentielles, la moitié d'entre elles sont refusées. Pour les demandes concernant un dézonage à des fins institutionnelles, industrielle ou commerciale, le taux d'acceptation dépasse 80, voire 90% dans certaines régions ressources. C'est donc dire que ce sont les demandes à des fins de construction, d'agrandissement ou de relocalisation résidentielles qui sont à l'origine du plus grand nombre de litiges. Les schémas d'aménagement, révisés conformément aux orientations établies par le gouvernement dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et appuyés par des règlements municipaux de concordance, permettent aux MRC d'éviter d'avoir à s'en remettre aux décisions ad hoc de la CPTAQ. Seules trois (3) demandes ont été déposées à la CPTAQ l'an dernier pour le territoire de la MRC de la Matapédia qui s'est dotée d'un tel schéma d'aménagement. L'exemple le plus probant est celui de la MRC du Haut-Saint-François. En prenant avantage des dispositions de l'article 59 de la loi, la MRC a obtenu l'autorisation de combler des espaces vacants dans 23 îlots déstructurés et d'émettre plus de trois cent trente cinq (335) permis de construction sur des espaces de dix hectares identifiés dans le schéma comme étant les moins propices à une exploitation agricole.

Le succès de la démarche du Haut Saint-François devrait servir d'exemple pour les autres municipalités. L'établissement d'un schéma d'aménagement permet une gestion cohérente du développement résidentiel en secteur agricole, tout en clarifiant les règles du jeu.

Refuser le statu quo

M. Ouimet soutient que la réglementation doit évoluer. Accepter le statu quo condamnerait la Loi à disparaître à plus ou moins brève échéance. Ce n'est certes pas en décentralisant complètement les pouvoirs au profit des régions qu'on réglerait du jour au lendemain les problèmes liés à l'aménagement du territoire en milieu rural. Mais il faut trouver une voie alternative à la judiciarisation du processus décisionnel et au maintien d'un régime de traitement des demandes à la pièce. Afin de permettre à la loi d'évoluer, on pourrait, à l'instar de ce qui s'est fait à l'« Agricultural Land Commission » de la Colombie-Britannique, attribuer à la CPTAQ la capacité de conclure des ententes avec les MRC, de concert avec le monde agricole, sur toutes questions — à l'exception des exclusions de la zone agricole — relatives au contenu de la zone agricole. L'ampleur de l'entente varierait selon les MRC, selon l'intérêt et la volonté manifestés par les instances impliquées. Une fois conclue, l'entente donnerait lieu à une délégation d'application en vertu de laquelle les MRC disposeraient d'une autonomie plus grande dans l'aménagement et l'occupation de leur territoire.

Atelier 4

Développement durable — Quand tout le village met la main à la pâte

Panélistes :

Jean-Claude Côté, président, Estran - Agenda 21 et Vincent Gerardin, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Gérald Domon, professeur titulaire, Faculté de l'aménagement - architecture du paysage, Université de Montréal

Jean Perras, maire de Chelsea

Résumé de l'intervention des panélistes

■ Jean-Claude Côté et Vincent Gerardin

Jean-Claude Côté

Il était professeur, maire de Grande-Vallée et préfet de la MRC de la Côte-de-Gaspé avant de s'engager dans le projet Estran – Agenda 21. Il est diplômé de l'École nationale d'administration publique.

Vincent Gerardin

Spécialiste des aires protégées et des paysages humanisés, ingénieur forestier de l'Université Laval et docteur en écologie végétale de l'Université du Connecticut.

Le projet Estran – Agenda 21 est né de la rencontre des citoyens de Ste-Madeleine, Grande-Vallée, Petite-Vallée et Cloridorme en Gaspésie et d'un groupe d'universitaires spécialistes de l'aménagement du territoire de l'Université Laval. Introduite par le professeur Laval Doucet, la notion de «paysage humanisé » que le projet vise à mettre en pratique est en partie inspirée par une expérience belge et par des parcs naturels français tels que ceux du Lubéron et des Cévennes. Il s'agit de mobiliser la population d'une vaste région qui va de Manche-d'Épée à Saint-Yvon afin d'élaborer, avec l'appui des spécialistes, un plan de gestion des ressources qui soit respectueux de la nature et des valeurs sociales et patrimoniales, tout en développant un modèle économique qui permette aux gens du pays de subvenir à leurs besoins. Le processus d'apprentissage collectif vise à modifier les structures mentales de la population face à l'occupation du territoire, à encourager l'établissement de nouveaux résidents et à orienter la participation de l'État. Ce projet tente de définir avec le milieu ce que pourrait être le premier parc naturel habité du Québec.

> Voir présentation Powerpoint en annexe

■ Gérald Domon

Directeur scientifique associé de la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal qui vise à promouvoir des activités de formation et de recherche et à favoriser leur arrimage avec les acteurs de l'aménagement du territoire. Il possède une double formation en écologie végétale et en urbanisme.

> Voir présentation Powerpoint en annexe

■ Jean Perras

Il a été expert-conseil pour de nombreuses organisations de développement international et directeur de programme à l'Agence canadienne de développement international. Il préside le Comité consultatif canadien, créé dans le cadre de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement.

La municipalité de Chelsea intègre le développement durable dans la gestion de son territoire. Le recyclage, le compostage de la matière organique, la protection des lacs et des cours d'eau, les milieux humides et l'usage des pesticides font l'objet d'efforts particuliers, de campagnes d'information et de règlements municipaux. En collaboration avec des chercheurs de l'Université d'Ottawa, le projet H₂O Chelsea mobilise la population dans un programme de surveillance et de gestion des eaux de surface et souterraines.

Il connaît un franc succès auprès des écoles de la municipalité. Financé par le pacte rural, le projet MRC Bio qui associe les municipalités de la MRC des Collines-de-l'Ouatouais vise à concevoir et à mettre en œuvre une stratégie de gestion écologique des territoires agricoles et forestiers. Une étude de faisabilité détaillée a déjà été réalisée. Elle met en évidence les atouts dont dispose la MRC : une forêt feuillue parmi les plus importantes en Amérique du Nord et de bonnes terres agricoles peu affectées par l'utilisation des produits de synthèse et par des modes de production intensifs.

Synthèse de l'atelier

Animateur :

Frédéric Paré, agronome et coordonnateur du programme Agriculture écologique d'Équiterre

Secrétaire :

Jean Des Lauriers, chercheur, Solidarité rurale du Québec

Apparu dans le rapport de la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1987, le concept de développement durable a été reconnu lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, en 1992, et réaffirmé au moment du Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg dix ans plus tard. À son tour, le gouvernement du Québec a affirmé son adhésion à plusieurs principes défendus lors de ces conférences internationales dans la *Loi sur le développement durable* adoptée en avril 2006. Parallèlement aux efforts déployés afin d'atteindre la concertation voulue à l'échelle internationale, et au regard des législations adoptés à l'échelle nationale, cet atelier a permis de se pencher sur la place du milieu local dans toutes ces démarches de développement durable.

Si le développement durable représente un grand projet collectif qui interpelle la société québécoise tout entière, il semble bien que l'engagement des communautés et la participation des citoyens forment la pierre angulaire d'un développement qui tient compte des diverses réalités locales. La participation des communautés dans la prise en charge de leur développement est une condition de sa durabilité et constitue un facteur de réussite des initiatives de développement local. Cela témoigne de la complexité des facteurs de développement composés de nombreuses interactions entre l'individu, la communauté et l'environnement, ce qui oblige à écarter toute recette miracle s'appliquant du haut vers le bas et demande de considérer les particularités du milieu et l'appropriation du développement par les communautés elles-mêmes.

Au cours de cet atelier animé par Frédéric Paré, coordonnateur du programme Agriculture écologique chez Équiterre, quatre panélistes ont été invités à partager leur expérience et leur expertise. Dans un premier temps, Jean-Claude Côté, ex-maire de Grande-Vallée et préfet de la MRC de la Côte-de-Gaspé, a expliqué les enjeux liés au projet Estran – Agenda 21. Son intervention, *Quatre villages mettent la main à la pâte*, a été réalisée avec la collaboration de Vincent Gerardin, spécialiste des aires protégées et des paysages humanisés au ministère du

Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Ces deux panélistes ont présenté la démarche de l'Estran vers le statut de paysage humanisé, un nouveau statut d'aire protégée du MDDEP géré par les pouvoirs municipaux.

Le paysage humanisé est « une aire constituée à des fins de protection de la biodiversité d'un territoire habité, terrestre ou aquatique, dont le paysage et ses composantes naturelles ont été façonnés au fil du temps par des activités humaines en harmonie avec la nature et présentent des qualités naturelles et culturelles intrinsèques remarquables dont la conservation dépend fortement de la poursuite des activités qui en sont à l'origine ¹. » Sur la toile de fond d'un paysage humanisé, Estran-Agenda 21 oeuvre donc pour un développement participatif qui permet de satisfaire équitablement les besoins des générations présentes et futures de l'Estran.

Lors du second exposé, Jean Perras, maire de la municipalité de Chelsea et préfet adjoint de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, a partagé l'expérience de la municipalité de Chelsea, reconnue au Québec et dans l'ensemble du Canada comme leader en environnement et en développement durable. Son intervention a porté sur *Le développement durable à Chelsea* et sur le projet « MRC Bio », initié par la MRC des Collines-de-l'Outaouais, qui élabore une stratégie de mise en valeur écologique des territoires agricoles et forestiers. Dans le cadre de ses activités liées au développement durable, la municipalité s'est donnée comme mission de maintenir la qualité de vie des résidents de Chelsea, autant pour la génération actuelle que pour celles à venir, par le biais de services et d'activités communautaires, culturelles et récréatives, la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique viable ainsi que la préservation des limites territoriales.

Le troisième exposé a été celui de Gérald Domon, professeur titulaire à la Faculté de l'aménagement – Architecture du paysage et directeur scientifique associé de la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal. Son intervention s'intitulait *La prise en compte du paysage : nouvelle composante du développement durable des collectivités*. Le paysage est une composante essentielle du développement des collectivités parce qu'il est lié d'abord à des enjeux économiques. En effet, le paysage est devenu une « ressource », un véritable outil de développement économique des collectivités, notamment au regard de l'industrie touristique. Le paysage est aussi rattaché à des enjeux écologiques puisque la configuration des paysages peut avoir une influence déterminante sur la capacité des milieux à supporter une biodiversité. Mais, plus important encore, le paysage joue un rôle important dans la vitalité des collectivités et constitue un facteur déterminant des localisations résidentielles. Gérald Domon a ensuite relevé certains enjeux qui influencent le développement de la ruralité et a noté au passage la perspective de changements profonds (nouvelle vision du territoire dans le développement, multifonctionnalité de l'espace rural), de même que l'émergence de nouveaux besoins en termes de gouvernance.

Au cours des échanges qui ont suivi, les participants ont d'abord identifié un certain nombre de facteurs clés qui contribuent au succès du développement durable à l'échelle locale. La mobilisation des citoyens est le premier de ces facteurs. Le développement d'une communauté commence d'abord par l'implication active de ses citoyens (les jeunes, notamment, pour bien représenter le sens et la finalité de la démarche) stimulée par un leadership local fort (les porteurs de ballon, élus ou citoyens) qui favorise l'émergence d'une vision commune pour la mise en place d'initiatives locales innovantes. Cette mobilisation doit s'accompagner de campagnes d'éducation populaire et de stratégies d'information et de communication parce que le développement durable continue d'être un concept relativement abstrait.

La seconde condition de réussite réside dans le réseautage des différents intervenants pour favoriser l'échange d'expériences et le soutien. Ce nécessaire réseautage, entre les divers paliers de décision (local, régional et national), de même qu'entre les acteurs locaux eux-mêmes (privés, publics, communautaires, etc.), démontre le besoin d'une structure de concertation pour solidifier les liens de partenariat et les appuis aux initiatives locales. À ce sujet, des intervenants ont noté un manque de moyens offerts par le gouvernement pour la mise sur pied de projets locaux.

D'autres conditions de réussite ont trait à la nécessité d'un financement adéquat pour la mise sur pied de projets structurants de développement durable, de même qu'à l'implication de l'État face au besoin de développer une stratégie globale d'occupation du territoire afin de soutenir les initiatives locales.

L'atelier a aussi abordé les effets du développement durable sur le développement des territoires. En plus de pérenniser, ce que le développement durable a l'ambition de faire par définition, les expériences ont démontré que ce type de développement peut redynamiser la vie communautaire et même entraîner d'importantes retombées économiques (exemple de la MRC bio de la MRC des Collines-de-l'Outaouais).

Par ailleurs, les participants ont fait remarquer que le développement durable peut être conçu en tenant compte des préoccupations territoriales spécifiques des milieux. Les expériences de la MRC bio dans l'Outaouais et du projet Estran – Agenda 21 en Gaspésie le démontrent éloquemment. Plusieurs participants ont d'ailleurs présenté diverses expériences de développement durable. Les expériences prennent notamment la forme de projets (aires protégées, paysages humanisés, etc.), de plans de développement (exemple de Chelsea) ou encore d'événements ponctuels (exemple de Sainte-Anne-des-Monts).

En outre, le rôle du paysage dans le développement durable des collectivités a occupé une part importante des échanges entre les participants de l'atelier. La mise en valeur du paysage et du patrimoine naturel constitue un objectif en soi, notamment pour le tourisme et, plus généralement, la qualité de vie des habitants et des villégiateurs.

Finalement, les participants ont souligné le besoin d'une politique nationale et des orientations d'ensemble cohérentes pour soutenir les collectivités dans leurs démarches de développement durable. Ils ont aussi fait valoir le besoin d'une compréhension commune et partagée du concept de développement durable et du processus à long terme qu'il implique.

Note

[1] Loi sur la conservation du patrimoine naturel (2002).

Atelier 5

Produits du terroir — Du village à la planète

Panélistes :

Robert Demoy, propriétaire récoltant, Cidrierie du Minot, Hemmingford

Claire Bolduc, présidente, Conseil des appellations agroalimentaires du Québec

Nadine Ballot, chargée de mission, Conseil national des appellations d'origine laitière - France

Dominique Vignola, directeur général, Capital financière agricole inc.

Résumé des interventions des panélistes

■ Nadine Ballot

Chargée de mission au Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière (France). Elle travaille notamment pour le Conseil National des Appellations d'Origine Laitières (CNAOL) et assiste un groupe d'artisans-fromagers brésiliens pour l'amélioration de la qualité de leur fromage et la mise en place des appellations.

La France produit plus de 1 000 fromages différents dont 42 portent l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), qui situe le pays, la région ou la localité où ils sont produits. La qualité de ces fromages est le fruit d'un milieu géographique, qui inclut les facteurs naturels et humains. On trouve parmi eux des noms aussi prestigieux que Roquefort, Comté et Reblochon. Leur production était en 2004 de près de 104 000 tonnes, soit 17 % de la production française de fromages affinés. La filière comprend environ 30 000 producteurs de lait et 630 établissements de production ou d'affinage de fromages. Les AOC fromagères ont sans conteste un impact important sur le développement du territoire, non seulement sur le plan économique, mais aussi culturel et touristique. Tout particulièrement dans les régions de montagne, la production de fromages d'AOC permet de maintenir une activité économique là où les coûts de production sont élevés et de préserver des paysages « ouverts » qui sont une transition entre les champs et la forêt.

> Voir présentation Power Point en annexe

■ Robert Demoy

Il a travaillé comme œnologue-conseil en France et au Québec. Il a obtenu plusieurs diplômes d'œnologie et de culture de la vigne dans le bordelais et enseigne occasionnellement à l'ITA de St-Hyacinthe. Il est membre fondateur et président de l'association canadienne des œnologues et vice-président d'Éduc'Alcool.

Dans le secteur de la production des alcools artisanaux, la reconnaissance des appellations pourrait présenter deux principaux avantages. Elle devrait d'une part discipliner les membres de la filière en définissant des critères de

production et de contrôle permettant de maintenir la réputation du travail des artisans et, de l'autre, permettre à terme la conquête de créneaux internationaux. Il conviendrait toutefois que les responsables publics appuient les initiatives des producteurs, que ces derniers collaborent entre eux pour élaborer les cahiers de charge et, enfin, que tous veillent à éviter la prolifération de différents types de certifications susceptibles de provoquer une confusion chez les consommateurs.

■ **Claire Bolduc**

Directrice du Centre de contrôle environnemental du Québec dans la région Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec. Présidente de l'Ordre des agronomes du Québec de 1999 à 2005, elle est diplômée en bio-agronomie de l'Université Laval.

En juin 2005, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation présentait un projet de loi afin d'actualiser la loi sur les appellations agroalimentaires. Il reconnaissait ainsi la nécessité d'identifier et de promouvoir la notoriété de produits agroalimentaires sur la base de normes de spécificité ou de règles de qualité. Pour les producteurs, les appellations représentent une occasion de mise en valeur et de différenciation de leurs produits et, pour le consommateur, elles permettent de repérer des produits distinctifs. Comment les producteurs peuvent-ils bénéficier d'une telle législation ? Comment devrait-elle s'articuler pour être pleinement efficace ? Quel devrait être l'organisme chargé de la mise en place d'un tel système de dénomination des produits agroalimentaires ? L'exposé proposera des éléments de réponse à ces questions.

■ **Claire Bolduc**

Directrice du Centre de contrôle environnemental du Québec dans la région Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec. Présidente de l'Ordre des agronomes du Québec de 1999 à 2005, elle est diplômée en bio-agronomie de l'Université Laval.

En juin 2005, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation présentait un projet de loi afin d'actualiser la loi sur les appellations agroalimentaires. Il reconnaissait ainsi la nécessité d'identifier et de promouvoir la notoriété de produits agroalimentaires sur la base de normes de spécificité ou de règles de qualité. Pour les producteurs, les appellations représentent une occasion de mise en valeur et de différenciation de leurs produits et, pour le consommateur, elles permettent de repérer des produits distinctifs. Comment les producteurs peuvent-ils bénéficier d'une telle législation ? Comment devrait-elle s'articuler pour être pleinement efficace ? Quel devrait être l'organisme chargé de la mise en place d'un tel système de dénomination des produits agroalimentaires ? L'exposé proposera des éléments de réponse à ces questions.

■ **Dominique Vignola**

Directeur général de Capital Financière agricole, il possède une vaste expérience du domaine agroalimentaire. Il a travaillé entre autres à l'Office du crédit agricole à titre de conseiller en financement et à la Société de financement agricole en tant que directeur des régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et Beauce-Bois-Francs. Il est diplômé en agronomie de l'Université Laval.

En 2002, La Financière agricole lançait sa filiale d'investissement, Capital Financière agricole qui offre du financement non conventionnel aux entreprises agroalimentaires. La transformation des produits de niche et du terroir, ainsi que les initiatives qui visent à structurer leur commercialisation ont été identifiées, dès le départ, comme des secteurs prometteurs pour l'agriculture et les régions du Québec. Capital Financière agricole procure du financement à des projets de plus petite taille que les autres organisations de capital de risque, et bien souvent dès le

démarrage des nouvelles entreprises. Dans cette perspective, l'actualisation de la loi sur les appellations réservées pourrait permettre à plus d'entreprises québécoises de bénéficier d'appellations. Si elles ont les effets recherchés sur la protection des savoir-faire locaux et sur les consommateurs, elles seront prises en compte favorablement dans l'évaluation du risque financier d'un projet.

Synthèse de l'atelier

Animatrice :

Ariane Krol, éditorialiste à *La Presse* et chroniqueuse agroalimentaire

Secrétaire :

Marie-Lou Ouellet, chargée de projets, Solidarité rurale du Québec

« Il y a quatre grandes questions : d'où venons-nous ?
qui sommes-nous ? où allons-nous ?
et qu'est-ce qu'on va manger ce soir ? »
Woody Allen, cité par Hubert Reeves
dans *Mal de terre*, p. 115

Robert Demoy avait intitulé sa présentation « Être patient sans devenir malade », un titre non équivoque qui en dit long sur l'exaspération des cidriculteurs artisans. C'est que depuis 1993 les demandes répétées du milieu artisan pour adapter la réglementation sur le cidre (datant de 1970) à la réalité québécoise tardent à se concrétiser (C'est le moins que l'on puisse dire. A-t-on besoin de redire que ce sont ces mêmes artisans qui ont redonné ses lettres de noblesse à un secteur dévasté au tournant des années 1970 pour cause d'industrialisation et de manque d'encadrement ?) Aux dires de M. Demoy, le Québec recèle d'un produit qui est déjà une référence internationale. Mais pour assurer sa reconnaissance, sa production doit rapidement être encadrée par deux éléments : d'abord un cahier des charges garant de sa qualité, de son degré d'alcool, de ses ingrédients et de son élaboration artisanale ; ensuite, une certification publique assurant la reconnaissance du cidre de glace tant auprès des producteurs que des consommateurs.

Claire Bolduc a d'ailleurs réitéré que les appellations représentent pour les producteurs-artisans une occasion de mise en valeur et de différenciation de leurs produits. Elles permettent par ailleurs aux consommateurs de repérer les produits distinctifs sur la base de critères de production ou d'origine. Nadine Ballot a pour sa part démontré les bénéfices économiques, sociaux, culturels et environnementaux associés à une appellation d'origine par l'intermédiaire du cas du fromage Comté. La production sous appellation d'origine permet notamment d'y maintenir 5000 (!) petites exploitations dans une région aride et montagneuse délaissée par l'agriculture industrielle en raison de sa faible productivité.

Enfin, Dominique Vignola a présenté les activités de financement de Capital financière agricole, la filiale d'investissement de la Financière agricole. La filiale, créée en 2002, a choisi d'investir dans les projets de 200 000\$ à 1,2 million de dollars. Les projets doivent présenter un intérêt pour le secteur agricole ou le développement régional et leurs promoteurs doivent démontrer leur rentabilité. La transformation des produits de niche et de terroir ont été identifiés comme des secteurs prometteurs.

Trois enjeux majeurs se dégagent des interventions des participants. Le premier concerne la problématique du financement de la nano-entreprise. On applaudit au fait que Capital financière oriente ses activités vers le financement des produits de niche. Toutefois, celui-ci implique un chiffre d'affaires assez élevé. Ce qui fait que la relève agricole qui choisit le créneau artisanal, de faible volume, a beaucoup de mal à trouver le financement requis pour

s'installer ou assurer son développement. Et cela, même si la réputation de leurs produits dépasse les frontières régionales. Même si certains structurent leur filière et créent des emplois qui n'apparaissent pas toujours à leur bilan car il s'agit de fournisseurs ou de clients (deux ou trois emplois, ça paraît peu dans un bilan provincial mais à l'échelle d'un village...). Plusieurs espèrent que l'enveloppe budgétaire de 3 millions de dollars, promise par le MAPAQ en juin 2005, résoudra le problème.

Le deuxième enjeu, lié au premier, a trait à l'accompagnement des artisans dans leur demande de réservation d'appellation. C'est que le petit opérateur est souvent seul, à la fois pour réfléchir, produire, opérer, mettre en marché, administrer, etc. En fin de compte, l'artisan se retrouve devant un cul de sac. L'encadrement des appellations protège de la contrefaçon mais, seul dans son atelier, il manque de ressources (financières et humaines) pour le « noircissage » de formulaires. En fait, le Québec manque cruellement d'exemples sur lesquels les producteurs pourraient apprendre. L'agneau de Charlevoix, éventuelle première appellation liée à l'origine de l'Amérique du Nord, finira par faire école. En attendant, certains proposent de mettre l'accent sur les appellations collectives, opérées en groupe, afin qu'elles tracent le chemin.

Enfin, l'enjeu de l'exportation sur les marchés internationaux a été soulevé. L'un des participants notait que les vins d'Alsace sont surtout consommés dans cette région. Il posait donc la question si l'exportation des produits sous appellation ne se faisait pas aux dépens du marché national. Pour le cidriculteur Robert Demoy, « la ruralité commence chez-nous ». Il note que plusieurs programmes agricoles sont axés sur l'exportation. Pourtant, la consommation du cidre de glace est surtout locale. Pour Mme Ballot, l'exportation sur les marchés internationaux procure surtout de la notoriété. Elle souligne que moins de 10% des fromages français sous appellation sont exportés. Cela semble indiquer que la réputation voyage plus loin que le produit.

Bref, les préoccupations des gens de terrain démontrent une chose : l'adoption de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants, n'est pas une fin en soi : tout reste à faire tant en amont qu'en aval de la production artisanale.

LISTE DES
CONFÉRENCIERS ET PANÉLISTES

CONFÉRENCIERS

SERGE BELLEY

Professeur à l'École nationale d'administration publique. Ses champs d'intérêt couvrent l'administration et les politiques publiques municipale et régionale, ainsi que les élections et les partis politiques municipaux. Il participe à un projet d'évaluation des pactes ruraux dirigé par Patrice Leblanc, professeur à l'UQAT.

MICHEL BELZIL

Président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de 2001 à 2006. Maire de Barnston-Ouest de 1989 à 2005 et préfet de la MRC de Coaticook de 1993 à 2005, il siège au conseil d'administration de Solidarité rurale du Québec.

BERNARD CASSEN

Directeur général du Monde diplomatique, il a poursuivi simultanément des carrières d'universitaire et de journaliste, après un passage dans la haute administration du ministère de la recherche et de l'industrie. Il a en même temps assumé de nombreuses responsabilités dans le milieu associatif.

NICOLA CROSTA

Responsable du département du Développement rural à l'OCDE. Il a coordonné plusieurs publications de l'OCDE en tant que spécialiste des politiques de développement rural et de la gouvernance.

VINCENT LEMIEUX

Professeur de sciences politique à l'Université Laval. Il a publié de nombreux ouvrages sur le pouvoir, les partis politiques, les politiques publiques et les réseaux sociaux ainsi que: La décentralisation et Décentralisation, politiques publiques et relations de pouvoir.

GILLES PAQUET

Président de la Société royale du Canada (2003-2005), professeur émérite, École de gestion et Senior Research Fellow, Centre d'études en gouvernance, Université d'Ottawa

ROBERT SAUVÉ

Sous-ministre associé aux affaires régionales et municipales au ministère des Affaires municipales et des Régions. Haut fonctionnaire depuis 1992, il a une formation en architecture, en planification urbaine et il a complété des études doctorales en aménagement et développement régional à l'Université de Montréal.

CATIA ZUMPARO

Chercheuse à l'Institut national d'économie agricole, spécialiste du développement rural, elle participe à des activités de diffusion et de suivi de l'initiative LEADER

PANÉLISTES

NICOLE APPLEBY

Nicole Appleby a occupé plusieurs postes de haut fonctionnaire (sous-ministre adjointe pour la région Gaspésie-Les Îles, directrice de cabinet du ministre des Finances, etc.) avant de devenir maire de New Richmond et présidente de la Commission de développement économique de l'Union des municipalités du Québec. Elle a une formation en éducation et en sociologie de l'Université Laval.

NADINE BALLOT

Chargée de mission au Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière (France). Elle travaille notamment pour le Conseil National des Appellations d'Origine Laitières (CNAOL) et assiste un groupe d'artisans-fromagers brésiliens pour l'amélioration de la qualité de leur fromage et la mise en place des appellations.

CLAIRE BOLDUC

Directrice du Centre de contrôle environnemental du Québec dans la région Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec. Présidente de l'Ordre des agronomes du Québec de 1999 à 2005, elle est diplômée en bio-agronomie de l'Université Laval.

CHRISTOPHER R. BRYANT

Spécialiste de la planification stratégique du développement local et communautaire en Amérique du Nord. Il travaille également sur les zones périurbaines et sur l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques au Canada. Il a fait ses études supérieures à la London School of Economics and Political Science de l'Université de Londres.

JEAN-CLAUDE CÔTÉ

Il était professeur, maire de Grande-Vallée et préfet de la MRC de la Côte-de-Gaspé avant de s'engager dans le projet Estran – Agenda 21. Il est diplômé de l'École nationale d'administration publique.

GUY DEBAILLEUL

Spécialiste des politiques agricoles, des systèmes économiques comparés et des politiques environnementales. Il est économiste, formé à l'Institut National Agronomique de Paris-Grignon, France.

ROBERT DEMOY

Il a travaillé comme œnologue-conseil en France et au Québec. Il a obtenu plusieurs diplômes d'œnologie et de culture de la vigne dans le bordelais et enseigne occasionnellement à l'ITA de St-Hyacinthe. Il est membre fondateur et président de l'association canadienne des œnologues et vice-président d'Éduc'Alcool.

GÉRALD DOMON

Directeur scientifique associé de la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal qui vise à promouvoir des activités de formation et de recherche et à favoriser leur arrimage avec les acteurs de l'aménagement du territoire. Il possède une double formation en écologie végétale et en urbanisme.

CLERMONT DUGAS

Géographe spécialisé dans les questions rurales, les disparités socio-économiques, l'aménagement et le développement du territoire et la climatologie. Il a travaillé au ministère de l'Agriculture du Québec et à Statistique Canada.

VINCENT GERARDIN

Spécialiste des aires protégées et des paysages humanisés, ingénieur forestier de l'Université Laval et docteur en écologie végétale de l'Université du Connecticut.

THOMAS MARTENS

Il est consultant en communication multilingue, organisateur et gestionnaire de projets culturels internationaux. Depuis octobre 2005, il est directeur général du village gaspésien de l'héritage britannique de New Richmond. Allemand d'origine, il s'est établi à Montréal puis à Bonaventure après avoir étudié les arts, la littérature et la linguistique à l'Université de Montréal.

BERNARD OUIMET

Il a occupé des postes dans divers ministères et organismes du gouvernement du Québec, entre autres ceux de vice-président puis de président de la CPTAQ entre 1986 et 2004. Il a une formation en sociologie, en administration de la santé et en urbanisme.

GILLES PANSERA

Arrivé à Lac Mégantic en 1982, Gilles Pansera fut d'abord commerçant puis, à titre de commissaire industriel, un des principaux acteurs du plan de développement de la MRC. En 1990, il reprenait Industries Manufacturières Mégantic, créant 300 emplois, ce qui lui valut en 1996 le Grand prix de l'entrepreneur du Québec dans la catégorie « redressement d'entreprises ».

JEAN PERRAS

Il a été expert-conseil pour de nombreuses organisations de développement international et directeur de programme à l'Agence canadienne de développement international. Il préside le Comité consultatif canadien, créé dans le cadre de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement.

MICHÈLE VATZ LAAROUSSI

Elle a réalisé de nombreux projets de recherche sur les familles immigrantes et sur les politiques locales d'accueil et d'intégration. Elle est responsable de l'Observatoire canadien de l'immigration dans les zones à faible densité d'immigrants et du futur réseau stratégique sur l'immigration en dehors des grands centres.

DOMINIQUE VIGNOLA

Directeur général de Capital Financière agricole, il possède une vaste expérience du domaine agroalimentaire. Il a travaillé entre autres à l'Office du crédit agricole à titre de conseiller en financement et à la Société de financement agricole en tant que directeur des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean et Beauce–Bois-Francs. Il est diplômé en agronomie de l'Université Laval.